

**Tableau "G"**  
**LISTE DES PRODUITS BENEFICIANTS DE LA REDUCTION**  
**DES DROITS DE DOUANE**

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
<b>04.06</b>	040690	<b>Fromages et caillebotte :</b> - Autres fromages	36
<b>25.01</b>	250100	<b>Sel (y compris le sel préparé pour la table et le sel dénaturé) et chlorure de sodium pur, même en solution aqueuse ou additionnés d'agents antiagglomérants ou d'agents assurant une bonne fluidité; eau de mer</b>	0
<b>25.02</b>	250200	<b>Pyrites de fer non grillées</b>	0
<b>25.04</b>		<b>Graphite naturel :</b>	
	250410	- En poudre ou en paillettes	0
	250490	- Autre	0
<b>25.09</b>	250900	<b>Craie</b>	0
<b>25.10</b>		<b>Phosphates de calcium naturels, phosphates aluminocalciques naturels et craies phosphatées :</b>	
	251010	- Non moulus	0
	251020	- Moulus	0
<b>25.11</b>		<b>Sulfate de baryum naturel (barytine); carbonate de baryum naturel (withérite), même calciné, à l'exclusion de l'oxyde de baryum du n° 28.16 :</b>	
	251110	- Sulfate de baryum naturel (barytine)	0
	251120	- Carbonate de baryum naturel (withérite)	0
<b>25.12</b>	251200	<b>Farines siliceuses fossiles (kieselguhr, tripolite, diatomite, par exemple) et autres terres siliceuses analogues, d'une densité apparente n'excédant pas 1, même calcinées</b>	0
<b>25.16</b>		<b>Granit, porphyre, basalte, grès et autres pierres de taille ou de construction, même dégrossis ou simplement débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire :</b>	
	251690	- Autres pierres de taille ou de construction	15
<b>25.18</b>		<b>Dolomie, même frittée ou calcinée; dolomie dégrossie ou simplement débitée, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire; pisé de dolomie :</b>	
	251810	- Dolomie non calcinée ni frittée, dite "crue"	0
	251820	- Dolomie calcinée ou frittée	0
	251830	- Pisé de dolomie	0
<b>25.21</b>	252100	<b>Castines; pierres à chaux ou à ciment</b>	0
<b>25.28</b>		<b>Borates naturels et leurs concentrés (calcinés ou non), à l'exclusion des borates extraits des saumures naturelles; acide borique naturel titrant au maximum 85% de H3 BO3 sur produit sec :</b>	
	252810	- Borates de sodium naturels et leurs concentrés (même calcinés)	0
	252890	- Autres	0

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
<b>27.01</b>		<b>Houilles; briquettes, boulets et combustibles solides similaires obtenus à partir de la houille :</b>	
		- Houilles, même pulvérisées, mais non agglomérées :	
	270111	-- Anthracite	0
	270112	-- Houille bitumineuse	0
	270119	-- Autres houilles (CECA)	0
	270120	- Briquettes, boulets et combustibles solides similaires obtenus à partir de la houille (CECA)	0
<b>27.02</b>		<b>Lignites, même agglomérés, à l'exclusion du jais :</b>	
	270210	- Lignites, même pulvérisés, mais non agglomérés (CECA)	0
	270220	- Lignites agglomérés (CECA)	0
<b>27.03</b>	270300	<b>Tourbe (y compris la tourbe pour litière), même agglomérée</b>	0
<b>27.04</b>	270400	<b>Cokes et semi-cokes de houille, de lignite ou de tourbe, même agglomérés; charbon de cornue</b>	0
<b>27.05</b>	270500	<b>Gaz de houille, gaz à l'eau, gaz pauvre et gaz similaires, à l'exclusion des gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux</b>	0
<b>27.06</b>	270600	<b>Goudrons de houille, de lignite ou de tourbe et autres goudrons minéraux, même déshydratés ou étêtés, y compris les goudrons reconstitués</b>	0
<b>27.07</b>		<b>Huiles et autres produits provenant de la distillation des goudrons de houille de haute température; produits analogues dans lesquels les constituants aromatiques prédominent en poids par rapport aux constituants non aromatiques :</b>	
	270710	- Benzols (benzène)	0
	270720	- Toluols (toluène)	0
	270730	- Xylol (xylènes)	0
	270740	- Naphtalène	0
	270750	- Autres mélanges d'hydrocarbures aromatiques distillant 65% ou plus de leur volume (y compris les pertes) à 250°C d'après la méthode ASTM D86	0
		- Autres :	
	270791	-- Huiles de créosote	0
	270799	-- Autres	0
<b>27.08</b>		<b>Brai et coke de brai de goudron de houille ou d'autres goudrons minéraux :</b>	
	270810	- Brai	0
	270820	- Coke de brai	0
<b>27.09</b>	270900	<b>Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux</b>	0
<b>27.12</b>		<b>Vaseline; paraffine, cire de pétrole microcristalline "slack wax", ozokérite, cire de lignite, cire de tourbe, autres cires minérales et produits similaires obtenus par synthèse ou par d'autres procédés, même colorés :</b>	
	271210	- Vaseline	0
	271220	- Paraffine contenant en poids moins de 0,75% d'huile	0
	271290	- Autres	0

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
<b>27.13</b>		<b>Coke de pétrole, bitume de pétrole et autres résidus des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux :</b>	
	271312	- Coke de pétrole : -- Calciné	0
	271320	- Bitume de pétrole	0
	271390	- Autres résidus des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux	0
<b>27.14</b>		<b>Bitumes et asphaltes, naturels; schistes et sables bitumineux; asphaltites et roches asphaltiques :</b>	
	271410	- Schistes et sables bitumineux	0
	271490	- Autres	0
<b>27.15</b>	271500	<b>Mélanges bitumineux à base d'asphalte ou de bitume naturels, de bitume de pétrole, de goudron minéral ou de brai de goudron minéral (mastics bitumineux, "cut-back", par exemple).</b>	0
<b>28.23</b>	282300	<b>Oxydes de titane</b>	0
<b>28.36</b>		<b>Carbonates; peroxocarbonates (percarbonates); carbonates d'ammonium du commerce contenant du carbamate d'ammonium :</b>	
	283650	- Carbonate de calcium	10
<b>29.05</b>		<b>Alcools acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés :</b>	
		- Mono alcools saturés	
	290519	-- Autres	0
		- Autres polyalcools :	
	290543	-- Mannitol	10
	290544	-- D-glucitol (sorbitol)	10
<b>30.06</b>		<b>Préparations et articles pharmaceutiques visés à la Note 4 du présent chapitre :</b>	
	300620	- Réactifs destinés à la détermination des groupes ou des facteurs sanguins	0
	300630	- Préparations opacifiantes pour examens radiographiques; réactifs de diagnostic conçus pour être employés sur le patient	0
	300650	- Trousses et boîtes de pharmacie garnies, pour soins de première urgence	0
<b>31.01</b>	310100	<b>Engrais d'origine animale ou végétale, même mélangés entre eux ou traités chimiquement; engrais résultant du mélange ou du traitement chimique de produits d'origine animale ou végétale</b>	0
<b>32.07</b>		<b>Pigments, opacifiants et couleurs préparés, compositions vitrifiables, engobes, lustres liquides et préparations similaires, des types utilisés pour la céramiques, l'émaillerie ou la verrerie; frites de verre et autres verres, sous forme de poudre, de grenailles, de lamelles ou de flocons :</b>	
	320720	- Compositions vitrifiables, engobes et préparations similaires	10
	320740	- Frites et autres verres, sous forme de poudre, de grenailles, de lamelles ou de flocons	10

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
32.12		<b>Pigments (y compris les poudres et flocons métalliques) dispersés dans des milieux non aqueux, sous forme de liquide ou de pâte, des types utilisés pour la fabrication de peintures; feuilles pour le marquage au fer; teintures et autres matières colorantes présentées dans des formes ou emballages pour la vente au détail :</b>	
32.13	321290	- Autres	10
		<b>Couleurs pour la peinture artistique, l'enseignement, la peinture des enseignes, la modification des nuances, l'amusement et couleurs similaires, en pastilles, tubes, pots, flacons, godets ou conditionnements similaires :</b>	
	321310	- Couleurs en assortiments	10
	321390	- Autres	10
32.14		<b>Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics; enduits utilisés en peinture; enduits non réfractaires des types utilisés en maçonnerie:</b>	
	321410	- Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics, enduits utilisés en peinture	15
33.01		<b>Huiles essentielles (déterpénées ou non), y compris celles dites "concrètes" ou "absolues" ; résinoïdes; oléorésines d'extraction ; solutions concentrées d'huiles essentielles dans les graisses, les huiles fixes, les cires ou matières analogues, obtenues par enfleurage ou macération ; sous-produits terpéniques résiduels de la déterpénation des huiles essentielles; eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles :</b>	
		- Huiles essentielles d'agrumes :	
	330112	-- D'orange	10
	330113	-- De citron	10
	330119	-- Autres	10
		- Huiles essentielles autres que d'agrumes :	
	330124	-- De menthe poivrée (Mentha piperita)	10
	330125	-- D'autres menthes	10
	330129	-- Autres	10
	330130	- Résinoïdes	10
	330190	- Autres	10
33.02		<b>Mélanges de substances odoriférantes et mélanges (y compris les solutions alcooliques) à base d'une ou de plusieurs de ces substances, des types utilisés comme matières de base pour l'industrie; autres préparations à base de substances odoriférantes, des types utilisés pour la fabrication de boissons :</b>	
	330210	- Des types utilisés pour les industries alimentaires ou des boissons	10
	330290	- Autres	10
34.03		<b>Préparations lubrifiantes (y compris les huiles de coupe, les préparations pour le dégrillage des écrous, les préparations anti-rouille ou anticorrosion et les préparations pour le démoulage, à base de lubrifiants) et préparations des types utilisés pour l'ensimage des matières textiles, l'huilage ou le graissage du cuir, des pelleteries ou d'autres matières, à l'exclusion de celles contenant comme constituants de base 70% ou davantage en poids d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux :</b>	
		- Contenant des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux :	
	340319	-- Autres	10
		- Autres :	
	340391	-- Préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pelleteries ou d'autres matières	10
	340399	-- Autres	10

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
<b>34.05</b>		<b>Cirages et crèmes pour chaussures, encaustiques, brillants pour carrosseries, verre ou métaux, pâtes et poudres à récurer et préparations similaires, (même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations), à l'exclusion des cires du n° 34.04 :</b>	
	340520	- Encaustiques et préparations similaires pour l'entretien des meubles en bois, des parquets ou d'autres boiseries	10
	340530	- Brillants et préparations similaires pour carrosseries, autres que les brillants pour métaux	10
	340540	- Pâtes, poudres et autres préparations à récurer	10
	340590	- Autres	10
<b>35.01</b>		<b>Caséines, caséinates et autres dérivés des caséines; colles de caséine:</b>	
	350110	- Caséines	10
	350190	- autres	10
<b>35.02</b>		<b>Albumines ( y compris les concentrats de plusieurs protéines de lactosérum contenant, en poids calculé sur matière sèche, plus de 80% de protéines de lactosérum), albuminates et autres dérivés des albumines :</b>	
		- Ovalbumine	
	350211	-- Séchée	10
	350219	-- Autre	10
	350220	- Lactalbumine, y compris les concentrés de deux ou plusieurs protéines de lactosérum	10
	350290	- Autres	10
<b>35.03</b>	350300	<b>Gélatines (y compris celles présentées en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, même ouvrées en surface ou colorées) et leurs dérivés; ichtyocolle; autres colles d'origine animale, à l'exclusion des colles de caséine du n° 35.01</b>	10
<b>35.04</b>	350400	<b>Peptones et leurs dérivés; autres matières protéiques et leurs dérivés, non dénommés ni compris ailleurs; poudre de peau, traitée ou non au chrome</b>	10
<b>35.05</b>		<b>Dextrine et autres amidons et fécules modifiés (les amidons et fécules pré-gélatinisés ou estérifiés, par exemple); colles à base d'amidons ou de fécules, de dextrine ou d'autres amidons ou fécules modifiés :</b>	
	350510	- Dextrine et autres amidons et fécules modifiés	10
	350520	- Colles	10
<b>36.03</b>	360300	<b>Mèches de sûreté; cordeaux détonants; amorces et capsules fulminantes; allumeurs; détonateurs électriques</b>	10
<b>38.09</b>		<b>Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations (parements préparés et préparations pour le mordantage, par exemple), des types utilisés dans l'industrie textile, l'industrie du papier, l'industrie du cuir ou les industries similaires, non dénommés ni compris ailleurs :</b>	
	380910	- A base de matières amylacées	10

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
38.22	382200	<b>réactifs de diagnostic ou de laboratoire sur tout support et réactifs de diagnostic ou de laboratoire préparés, même présentés sur un support, autres que ceux des n°s 30.02 ou 30.06; matériaux de référence certifiés</b>	0
39.09		<b>Résines aminiques, résines phénoliques et polyuréthannes, sous formes primaires :</b>	
	390910	- Résines uréiques; résines de thiourée	0
39.16		<b>Monofilaments dont la plus grande dimension de la coupe transversale excède 1 mm (monofils), joncs, bâtons et profilés, même ouvrés en surface mais non autrement travaillés, en matières plastiques :</b>	
	391610	- En polymères de l'éthylène	10
	391620	- En polymères du chlorure de vinyle	10
	391690	- En autres matières plastiques	10
39.18		<b>Revêtements de sols en matières plastiques, même auto-adhésifs, en rouleaux ou sous formes de carreaux ou de dalles; revêtements de murs ou de plafonds en matières plastiques définis dans la Note 9 du présent chapitre :</b>	
	391810	- En polymères du chlorure de vinyle	10
	391890	- En autres matières plastiques	10
39.20		<b>Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières :</b>	
		- En cellulose ou en ses dérivés chimiques :	
	392071	-- En cellulose régénérée	15
	392073	-- En acétate de cellulose	15
39.25		<b>Articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques, non dénommés ni compris ailleurs :</b>	
	392510	- Réservoirs, foudres, cuves et récipients analogues, d'une contenance excédant 300 L	27
	392520	- Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils	27
	392530	- Volets, stores ( y compris les stores vénitiens ) et articles similaires, et leurs parties	27
	392590	- Autres	27
40.08		<b>Plaques, feuilles, bandes, baguettes et profilés, en caoutchouc vulcanisé non durci :</b>	
		- En caoutchouc alvéolaire :	
	400819	-- Autres	15
40.09		<b> Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, même pourvus de leurs accessoires (joints, coudes, raccords, par exemple) :</b>	
		- Non renforcés à l'aide d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières:	
	400911	-- Sans accessoires	27
		- Renforcés seulement à l'aide de matières textiles ou autrement associés	
	400932	-- Avec accessoires	10
		- Renforcés à l'aide d'autres matières ou autrement associés à d'autres matières:	
	400942	-- Avec accessoires	10

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
40.11	401130	<b>Pneumatiques neufs, en caoutchouc :</b> - Des types utilisés pour véhicules aériens	0
40.12	401213	<b>Pneumatiques rechapés ou usagés en caoutchouc; bandages, bandes de roulement pour pneumatiques et "flaps", en caoutchouc :</b> - Pneumatiques rechapés : -- des types utilisés pour véhicules aériens	0
40.14	401410	<b>Articles d'hygiène ou de pharmacie (y compris les tétines), en caoutchouc vulcanisé non durci, même avec parties en caoutchouc durci :</b> - Préservatifs	0
40.16	401694	<b>Autres ouvrages en caoutchouc vulcanisé non durci :</b> - Autres : -- Pare-chocs, même gonflables, pour accostage des bateaux	0
41.01	410120	<b>Cuir et peaux bruts de bovins (y compris les buffles) ou d'équidés (frais, ou salés, séchés, chaulés, picklés ou autrement conservés, mais non tannés ni parcheminés ni autrement préparés), même épilés ou refendus</b> - Cuir et peaux bruts entiers, d'un poids unitaire n'excédant pas 8 kg lorsqu'ils sont secs, 10 kg lorsqu'ils sont salés secs et 16 kg lorsqu'ils sont frais, salés verts ou autrement conservés	10
	410150	- Cuir et peaux bruts entiers, d'un poids unitaire excédant 16 Kg	10
	410190	- Autres, y compris les croupons, demi-croupons et flancs	10
41.02	410210	<b>Peaux brutes d'ovins (fraîches, ou salées, séchées, chaulées, picklées ou autrement conservées, mais non tannées ni parcheminées ni autrement préparées), même épilées ou refendues, autres que celles exclues par la Note 1.c) du présent chapitre :</b> - Lainées	10
	410221	- Epilées ou sans laine : -- Picklées	10
	410229	-- Autres	10
41.12	411200	<b>Cuir préparés après tannage ou après dessèchement et cuir et peaux parcheminés, d'ovins, épilés, même refendus, autres que ceux du n° 41.14.</b>	27
44.17	441700	<b>Outils, montures et manches d'outils, montures de brosses, manches de balais ou de brosses, en bois; formes, embauchoirs et tendeurs pour chaussures, en bois</b>	15
44.21	442110	<b>Autres ouvrages en bois :</b> - Cintres pour vêtements	15
	442190	- Autres	15
46.01	460121	<b>Tresses et articles similaires en matières à tresser, même assemblés en bandes; matières à tresser, tresses et articles similaires en matières à tresser, tissés ou parallélisés, à plat, même finis (nattes paillassons et claies, par exemple):</b> - Nattes, paillassons et claies en matières végétales : -- en bambou	0

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
46.02	460122	-- en rotin	0
	460129	-- autres	0
		- autres :	
	460192	-- en bambou	0
	460193	-- en rotin	0
	460194	-- en autres matières végétales	0
	460199	-- Autres	0
		<b>Ouvrages de vannerie obtenus directement en forme à partir de matières à tresser ou confectionnés à l'aide des articles du n° 46.01; ouvrages en luffa :</b>	
		- En matières végétales :	
48.03	460211	-- en bambou	15
	460212	-- en rotin	15
	460219	-- autres	15
	460290	- Autres	15
	480300	<b>Papiers des types utilisés pour papiers de toilette, pour serviettes à démaquiller, pour essuie-mains, pour serviettes ou pour papiers similaires à usages domestiques, d'hygiène ou de toilette, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, même crêpés, plissés, gaufrés, estampés, perforés, colorés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles</b>	15
48.04		<b>Papiers et cartons Kraft, non couchés ni enduits, en rouleaux ou en feuilles, autres que ceux des n°s 48.02 ou 48.03 :</b>	
		- Autres papiers et cartons Kraft d'un poids au mètre carré n'excédant pas 150g:	
	480431	-- Ecrus	15
	480439	-- Autres	15
		- Autres papiers et cartons Kraft d'un poids au mètre carré compris entre 150 g exclus et 225 g exclus :	
	480441	-- Ecrus	15
	480442	-- Blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique	15
	480449	-- Autres	15
		- Autres papiers et cartons Kraft, d'un poids au mètre carré égal ou supérieur à 225 g :	
	480451	-- Ecrus	15
	480452	-- Blanchis uniformément dans la masse et dont plus de 95% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique	15
	480459	-- Autres :	15
48.06		<b>Papiers et cartons sulfurisés, papiers ingraissables, papiers-calques et papier dit "cristal" et autres papiers calandrés transparents ou translucides, en rouleaux ou en feuilles :</b>	
	480640	- Papier dit "cristal" et autres papiers calandrés transparents ou translucides	10
48.07	480700	<b>Papiers et cartons assemblés à plat par collage, non couchés ni enduits à la surface ni imprégnés, même renforcés intérieurement, en rouleaux ou en feuilles</b>	15

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
<b>48.09</b>		<b>Papiers carbone, papiers dits "autocopiants" et autres papiers pour duplication ou reports (y compris les papiers couchés, enduits ou imprégnés pour stencils ou pour plaques offset), même imprimés, en rouleaux ou en feuilles :</b>	
	480920	- Papiers dits "autocopiants"	15
	480990	- Autres	15
<b>48.11</b>		<b>Papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, couchés, enduits, imprégnés, recouverts, colorés en surface, décorés en surface ou imprimés en rouleaux ou en feuilles, de forme carré ou rectangulaire, de tout format, autres que les produits des types décrits dans les libellés des n°s 48.03 , 48.09 ou 48.10 :</b>	
	481110	- Papiers et cartons goudronnés, bitumés ou asphaltés - Papiers et cartons gommés ou adhésifs :	15
	481141	-- Auto-adhésifs	15
	481149	-- Autres	15
		- Papiers et cartons enduits, imprégnés ou recouverts de matière plastique (à l'exclusion des adhésifs) :	
	481151	-- Blanchis, d'un poids au mètre carré excédant 150 g	15
	481159	-- Autres	15
	481160	- Papiers et cartons enduits, imprégnés ou recouverts de cire, de paraffine, de stéarine, d'huile ou de glycérol	15
	481190	- Autres papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose	15
<b>48.14</b>		<b>Papiers peints et revêtements muraux similaires; vitrauphanies :</b>	
	481410	- Papier dit "Ingrain"	15
	481420	- Papiers peints et revêtements muraux similaires, constitués par du papier enduit ou recouvert, sur l'endroit, d'une couche de matière plastique grainée, gaufrée, colorée, imprimée de motifs ou autrement décorée	15
	481490	- Autres :	15
<b>48.16</b>		<b>Papiers carbone, papiers dits "autocopiants" et autres papiers pour duplication ou reports (autres que ceux du n° 48.09), stencils complets et plaques offset, en papier, même conditionnés en boîtes :</b>	
	481620	- Papiers dits "autocopiants"	15
	481690	- Autres	15
<b>48.17</b>		<b>Enveloppes, cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance, en papier ou carton; boîtes, pochettes et présentations similaires, en papier ou carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance :</b>	
	481710	- Enveloppes	15
	481720	- Cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance	15
	481730	- Boîtes, pochettes et présentations similaires, en papier ou carton, renfermant un assortiment d'articles de correspondance	15
<b>48.22</b>		<b>Tambours, bobines, busettes, canettes et supports similaires, en pâte à papier, papier ou carton, même perforés ou durcis :</b>	
	482210	- Des types utilisés pour l'enroulement des fils textiles	10
	482290	- Autres	10
<b>49.04</b>	490400	<b>Musique manuscrite ou imprimée, illustrée ou non, même reliée</b>	0

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
<b>49.08</b>		<b>Décalcomanies de tous genres :</b>	
	490810	- Décalcomanies vitrifiables	0
	490890	- autres	0
<b>50.01</b>	500100	<b>Cocons de vers à soie propres au dévidage</b>	0
<b>50.02</b>	500200	<b>Soie grège (non moulinée)</b>	0
<b>50.03</b>	500300	<b>Déchets de soie (y compris les cocons non dévidables, les déchets de fils et les effilochés)</b>	0
<b>50.04</b>	500400	<b>Fils de soie (autres que les fils de déchets de soie) non conditionnés pour la vente au détail</b>	10
<b>50.05</b>	500500	<b>Fils de déchets de soie, non conditionnés pour la vente au détail</b>	10
<b>50.06</b>	500600	<b>Fils de soie ou de déchets de soie, conditionnés pour la vente au détail; poil de Messine (crin de Florence)</b>	10
<b>50.07</b>		<b>Tissus de soie ou de déchets de soie:</b>	
	500710	- Tissus de bourrette	10
	500720	- Autres tissus, contenant au moins 85% en poids de soie ou de déchets de soie autres que la bourrette	10
	500790	- Autres tissus	10
<b>51.01</b>		<b>Laines, non cardées ni peignées :</b>	
		- En suint, y compris les laines lavées à dos :	
	510111	-- Laines de tonte	0
	510119	-- Autres	0
		- Dégraissées, non carbonisées :	
	510121	-- Laines de tonte	0
	510129	-- Autres	0
	510130	- Carbonisées	0
<b>51.02</b>		<b>Poils fins ou grossiers, non cardés ni peignés :</b>	
		- Poils fins :	
	510211	-- De chèvre de cachemire	0
	510219	-- Autres	0
	510220	- Poils grossiers	0
<b>51.03</b>		<b>Déchets de laine ou de poils fins ou grossiers, y compris les déchets de fils mais à l'exclusion des effilochés :</b>	
	510310	- Blousses de laine ou de poils fins	0
	510320	- Autres déchets de laine ou de poils fins	0
	510330	- Déchets de poils grossiers	0
<b>51.04</b>	510400	<b>Effilochés de laine ou de poils fins ou grossiers :</b>	0
<b>51.05</b>		<b>Laine, poils fins ou grossiers, cardés ou peignés ( y compris la "laine peignée en vrac" ) :</b>	
	510510	- Laine cardée	0
		- Laine peignée :	
	510521	-- "Laine peignée en vrac"	0

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
	510529	-- Autre	0
		- Poils fins, cardés ou peignés :	
	510531	-- De chèvre de cachemire	0
	510539	-- Autres	0
<b>51.06</b>	510540	- Poils grossiers, cardés ou peignés	0
		<b>Fils de laine cardée, non conditionnés pour la vente au détail :</b>	
	510610	- Contenant au moins 85% en poids de laine	10
	510620	- Contenant moins de 85% en poids de laine	10
<b>51.07</b>		<b>Fils de laine peignée, non conditionnés pour la vente au détail :</b>	
	510710	- Contenant au moins 85% en poids de laine	10
	510720	- Contenant moins de 85% en poids de laine	10
<b>51.08</b>		<b>Fils de poils fins, cardés ou peignés, non conditionnés pour la vente au détail :</b>	
	510810	- Cardés	10
	510820	- Peignés	10
<b>51.09</b>		<b>Fils de laine ou de poils fins, conditionnés pour la vente au détail:</b>	
	510910	- Contenant au moins 85% en poids de laine ou de poils fins	10
	510990	- Autres	10
<b>51.10</b>	511000	<b>Fils de poils grossiers ou de crin (y compris les fils de crin guipés), même conditionnés pour la vente au détail</b>	10
<b>51.11</b>		<b>Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés.</b>	
		- Contenant au moins 85% en poids de laine ou de poils fins	
	511111	-- D'un poids n'excédant pas 300g / m2	27
	511119	-- Autres	27
	511120	- Autres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	27
	511130	- Autres, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues	27
	511190	- Autres	27
<b>51.12</b>		<b>Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés :</b>	
		- Contenant au moins 85% en poids de laine ou de poils fins :	
	511211	-- D'un poids n'excédant pas 200g/m2	27
	511219	-- Autres	27
	511220	- Autres, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	27
	511230	- Autres, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues	27
	511290	- Autres	27
<b>51.13</b>	511300	<b>Tissus de poils grossiers ou de crin</b>	27
<b>52.01</b>	520100	<b>Coton, non cardé ni peigné</b>	0
<b>52.02</b>		<b>Déchets de coton (y compris les déchets de fils et les effilochés) :</b>	
	520210	- Déchets de fils	0
		- Autres :	
	520291	-- Effilochés	0
	520299	-- Autres	0

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
52.03	520300	<b>Coton, cardé ou peigné</b>	0
52.04		<b>Fils à coudre de coton, même conditionnés pour la vente au détail:</b>	
		- Non conditionnés pour la vente au détail :	
	520411	-- Contenant au moins 85% en poids de coton	10
	520419	-- Autres	10
	520420	- Conditionnés pour la vente au détail	10
52.05		<b>Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant au moins 85% en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail :</b>	
		- Fils simples, en fibres non peignées :	
	520511	-- Titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	10
	520512	-- Titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	10
	520513	-- Titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	10
	520514	-- Titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	10
	520515	-- Titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques) :	10
		- Fils simples, en fibres peignées	
	520521	-- Titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	10
	520522	-- Titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	10
	520523	-- Titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	10
	520524	-- Titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	10
	520526	-- Titrant moins de 125 décitex mais pas moins de 106,38 décitex (excédant 80 numéros métriques mais n'excédant pas 94 numéros métriques)	10
	520527	-- Titrant moins de 106,38 décitex mais pas moins de 83,33 décitex (excédant 94 numéros métriques mais n'excédant pas 120 numéros métriques)	10
	520528	-- Titrant moins de 83,33 décitex (excédant 120 numéros métriques) :	10
		- Fils retors ou câblés, en fibres non peignées :	
	520531	-- Titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	10
	520532	-- Titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	10
	520533	-- Titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	10
	520534	-- Titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	10
	520535	-- Titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples)	10
		- Fils retors ou câblés, en fibres peignées :	
	520541	-- Titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	10
	520542	-- Titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	10

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
	520543	-- Titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	10
	520544	-- Titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	10
	520546	-- Titrant en fils simples moins de 125 décitex mais pas moins de 106,38 décitex (excédant 80 numéros métriques mais n'excédant pas 94 numéros métriques en fils simples)	10
	520547	-- Titrant en fils simples moins de 106,38 décitex mais pas moins de 83,33 décitex (excédant 94 numéros métriques mais n'excédant pas 120 numéros métriques en fils simples)	10
	520548	-- Titrant en fils simples moins de 83,33 décitex (excédant 120 numéros métriques en fils simples)	10
<b>52.06</b>		<b>Fils de coton (autres que les fils à coudre), contenant moins de 85% en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail :</b>	
		- Fils simples, en fibres non peignées :	
	520611	-- Titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	10
	520612	-- Titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	10
	520613	-- Titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	10
	520614	-- Titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	10
	520615	-- Titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques)	10
		- Fils simples, en fibres peignées :	
	520621	-- Titrant 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques)	10
	520622	-- Titrant moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques)	10
	520623	-- Titrant moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques)	10
	520624	-- Titrant moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques)	10
	520625	-- Titrant moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques)	10
		- Fils retors ou câblés, en fibres non peignées :	
	520631	-- Titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	10
	520632	-- Titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	10
	520633	-- Titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	10
	520634	-- Titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	10
	520635	-- Titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples)	10
		- Fils retors ou câblés, en fibres peignées :	
	520641	-- Titrant en fils simples 714,29 décitex ou plus (n'excédant pas 14 numéros métriques en fils simples)	10

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
	520642	-- Titrant en fils simples moins de 714,29 décitex mais pas moins de 232,56 décitex (excédant 14 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques en fils simples)	10
	520643	-- Titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	10
	520644	-- Titrant en fils simples moins de 192,31 décitex mais pas moins de 125 décitex (excédant 52 numéros métriques mais n'excédant pas 80 numéros métriques en fils simples)	10
	520645	-- Titrant en fils simples moins de 125 décitex (excédant 80 numéros métriques en fils simples)	10
<b>52.07</b>		<b>Fils de coton (autres que les fils à coudre) conditionnés pour la vente au détail :</b>	
	520710	- Contenant au moins 85% en poids de coton	10
<b>52.08</b>	520790	- Autres	10
		<b>Tissus de coton, contenant au moins 85% en poids de coton, d'un poids n'excédant pas 200 g/m2 :</b>	
		- Ecrus :	
	520811	-- A armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m2	27
	520812	-- A armure toile, d'un poids excédant 100 g/m2	27
	520813	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	27
	520819	-- Autres tissus	27
		- Blanchis :	
	520821	-- A armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m2	27
	520822	-- A armure toile, d'un poids excédant 100 g/m2	27
	520823	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	27
	520829	-- Autres tissus	27
		- Teints :	
	520831	-- A armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m2	27
	520832	-- A armure toile, d'un poids excédant 100 g/m2	27
	520833	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	27
	520839	-- Autres tissus	27
		- En fils de diverses couleurs :	
	520841	-- A armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m2	27
	520842	-- A armure toile, d'un poids excédant 100 g/m2	27
	520843	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	27
	520849	-- Autres tissus	27
		- Imprimés :	
	520851	-- A armure toile, d'un poids n'excédant pas 100 g/m2	27
	520852	-- A armure toile, d'un poids excédant 100 g/m2	27
	520859	-- Autres tissus	27
<b>52.09</b>		<b>Tissus de coton, contenant au moins 85% en poids de coton, d'un poids excédant 200 g/m2 :</b>	
		- Ecrus :	
	520911	-- A armure toile	27
	520912	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	27
	520919	-- Autres tissus	27
		- Blanchis :	
	520921	-- A armure toile	27
	520922	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	27
	520929	-- Autres tissus	27

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
52.10	520931	- Teints : -- A armure toile	27
	520932	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	27
	520939	-- Autres tissus - En fils de diverses couleurs :	27
	520941	-- A armure toile	27
	520942	-- Tissus dits "Denim"	27
	520943	-- Autres tissus à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	27
	520949	-- Autres tissus - Imprimés :	27
	520951	-- A armure toile	27
	520952	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	27
	520959	-- Autres tissus <b>Tissus de coton, contenant moins de 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids n'excédant pas 200 g/m2 :</b>	27
	521011	- Ecrus : -- A armure toile	27
	521019	-- Autres tissus - Blanchis :	27
	521021	-- A armure toile	27
	521029	-- Autres tissus - Teints :	27
	521031	-- A armure toile	27
	521032	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	27
	521039	-- Autres tissus : - En fils de diverses couleurs :	27
	521041	-- A armure toile	27
521049	-- Autres tissus - Imprimés :	27	
52.11	521051	-- A armure toile	27
	521059	-- Autres tissus <b>Tissus de coton, contenant moins de 85% en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids excédant 200 g/m2 :</b>	27
	521111	- Ecrus : -- A armure toile	27
	521112	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	27
	521119	-- Autres tissus - Blanchis :	27
	521120	-- Autres tissus - Teints :	27
	521131	-- A armure toile	27
	521132	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	27
	521139	-- Autres tissus : - En fils de diverses couleurs :	27
	521141	-- A armure toile :	27
	521142	-- Tissus dits "Denim" :	27
	521143	-- Autres tissus à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	27
	521149	-- Autres tissus	27

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
52.12	521151	- Imprimés : -- A armure toile	27
	521152	-- A armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	27
	521159	-- Autres tissus	27
		<b>Autres tissus de coton :</b>	
		- D'un poids n'excédant pas 200 g/m2 :	
	521211	-- Ecrus	27
	521212	-- Blanchis	27
	521213	-- Teints	27
	521214	-- En fils de diverses couleurs	27
	521215	-- Imprimés	27
		- D'un poids excédant 200 g/m2 :	
	521221	-- Ecrus	27
	521222	-- Blanchis	27
	521223	-- Teints	27
	521224	-- En fils de diverses couleurs	27
521225	-- Imprimés	27	
53.01		<b>Lin brut ou travaillé mais non filé; étoupes et déchets de lin (y compris les déchets de fils et les effilochés) :</b>	
	530110	- Lin brut ou roui	0
		- Lin brisé, teillé, peigné ou autrement travaillé, mais non filé :	
	530121	-- Brisé ou teillé	0
	530129	-- Autre	0
530130	- Etoupes et déchets de lin	0	
53.02		<b>Chanvre (cannabis sativa L.) brut ou travaillé mais non filé; étoupes et déchets de chanvre (y compris les déchets de fils et les effilochés) :</b>	
	530210	- Chanvre brut ou roui	0
53.03	530290	- Autres	0
		<b>Jute et autres fibres textiles libériennes (à l'exclusion du lin, du chanvre et de la ramie), bruts ou travaillés mais non filés; étoupes et déchets de ces fibres (y compris les déchets de fils et les effilochés) :</b>	
	530310	- Jute et autres fibres textiles libériennes, bruts ou rouis	0
	530390	- Autres	0
53.05	530500	<b>Coco, abaca (chanvre de Manille ou Musa textilis Ne), ramie et autres fibres textiles végétales non dénommées ni comprises ailleurs, bruts ou travaillés mais non filés; étoupes et déchets de ces fibres (y compris les déchets de fils et les effilochés)</b>	0
53.06		<b>Fils de lin :</b>	
	530610	- Simples	10
	530620	- Retors ou câblés	10
53.07		<b>Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 53.03 :</b>	
	530710	- Simples	10
	530720	- Retors ou câblés	10
53.08		<b>Fils d'autres fibres textiles végétales; fils de papier :</b>	
	530810	- Fils de coco	10
	530820	- Fils de chanvre	10
	530890	- Autres	10

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
<b>53.09</b>		<b>Tissus de lin :</b>	
		- Contenant au moins 85% en poids de lin :	
	530911	-- Ecrus ou blanchis	10
	530919	-- Autres	10
		- Contenant moins de 85% en poids de lin :	
	530921	-- Ecrus ou blanchis	10
	530929	-- Autres	10
<b>53.10</b>		<b>Tissus de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 53.03 :</b>	
	531010	- Ecrus	10
	531090	- Autres	10
<b>53.11</b>	531100	<b>Tissus d'autres fibres textiles végétales; tissus de fils de papier :</b>	10
<b>54.01</b>		<b>Fils à coudre de filaments synthétiques ou artificiels, même conditionnés pour la vente au détail :</b>	
	540110	- De filaments synthétiques :	10
	540120	- De filaments artificiels :	10
<b>54.02</b>		<b>Fils de filaments synthétiques (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, y compris les monofilaments synthétiques de moins de 67 décitex :</b>	
		- Fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides :	
	540211	-- d'aramides	10
	540219	-- autres	10
	540220	- Fils à haute ténacité de polyesters	10
		- Fils texturés :	
	540231	-- De nylon ou d'autres polyamides, titrant en fils simples 50 tex ou moins	10
	540232	-- De nylon ou d'autres polyamides, titrant en fils simples plus de 50 tex	10
	540233	-- De polyesters	10
	540234	-- de polypropylène	10
	540239	-- autres	10
		- Autres fils, simples, sans torsion ou d'une torsion n'excédant pas 50 tours au mètre :	
	540244	-- d'élastomères	10
	540245	-- autres, de nylon ou d'autres polyamides	10
	540246	-- autres, de polyesters, partiellement orientés	10
	540247	-- autres, de polyesters	10
	540248	-- autres, de polypropylène	10
	540249	-- autres	10
		- Autres fils, simples, d'une torsion excédant 50 tours au mètre :	
	540251	-- De nylon ou d'autres polyamides	10
	540252	-- De polyesters	10
	540259	-- Autres	10
		- Autres fils, retors ou câblés :	
	540261	-- De nylon ou d'autres polyamides	10
	540262	-- De polyesters	10
	540269	-- Autres	10
<b>54.03</b>		<b>Fils de filaments artificiels (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, y compris les monofilaments artificiels de moins de 67 décitex :</b>	
	540310	- Fils à haute ténacité en rayonne viscosé	10

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
		- Autres fils, simples :	
	540331	-- De rayonne viscosa, sans torsion ou d'une torsion n'excédant pas 120 tours au mètre	10
	540332	-- De rayonne viscosa, d'une torsion excédant 120 tours au mètre	10
	540333	-- D'acétate de cellulose	10
	540339	-- Autres	10
		- Autres fils, retors ou câblés :	
	540341	-- De rayonne viscosa	10
	540342	-- D'acétate de cellulose	10
	540349	-- Autres	10
<b>54.04</b>		<b>Monofilaments synthétiques de 67 décitex ou plus et dont la plus grande dimension de la coupe transversale n'excède pas 1 mm; lames et formes similaires (paille artificielle, par exemple) en matières textiles synthétiques, dont la largeur apparente n'excède pas 5 mm :</b>	
		- Monofilaments :	
	540411	-- d'élastomères	10
	540412	-- autres, de polypropylène	10
	540419	-- autres	10
	540490	- Autres	10
<b>54.05</b>	540500	<b>Monofilaments artificiels de 67 décitex ou plus et dont la plus grande dimension de la coupe transversale n'excède pas 1 mm; lames et formes similaires (paille artificielle, par exemple) en matières textiles artificielles, dont la largeur apparente n'excède pas 5 mm</b>	10
<b>54.06</b>	540600	<b>Fils de filaments synthétiques ou artificiels (autres que les fils à coudre), conditionnés pour la vente au détail</b>	10
<b>54.07</b>		<b>Tissus de fils de filaments synthétiques, y compris les tissus obtenus à partir des produits du n° 54.04 :</b>	
	540710	- Tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides ou de polyester	27
	540720	- Tissus obtenus à partir de lames ou formes similaires	27
	540730	- "Tissus" visés à la Note 9 de la Section XI	27
		- Autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de filaments de nylon ou d'autres polyamides :	
	540741	-- Ecrus ou blanchis	27
	540742	-- Teints	27
	540743	-- En fils de diverses couleurs	27
	540744	-- Imprimés	27
		- Autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de filaments de polyester texturés :	
	540751	-- Ecrus ou blanchis	27
	540752	-- Teints	27
	540753	-- En fils de diverses couleurs :	27
	540754	-- Imprimés	27
		- Autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de filaments de polyester :	
	540761	-- Contenant au moins 85% en poids de filaments de polyester non texturés	27
	540769	-- Autres	27
		- Autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de filaments synthétiques :	
	540771	-- Ecrus ou blanchis	27
	540772	-- Teints	27

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
	540773	-- En fils de diverses couleurs	27
	540774	-- Imprimés	27
		- Autres tissus, contenant moins de 85 % en poids de filaments synthétiques et mélangés principalement ou uniquement avec du coton :	
	540781	-- Ecrus ou blanchis	27
	540782	-- Teints	27
	540783	-- En fils de diverses couleurs	27
	540784	-- Imprimés	27
		- Autres tissus :	
	540791	-- Ecrus ou blanchis	27
	540792	-- Teints	27
	540793	-- En fils de diverses couleurs	27
	540794	-- Imprimés	27
<b>54.08</b>		<b>Tissus de fils de filaments artificiels, y compris les tissus obtenus à partir des produits du n° 54.05 :</b>	
	540810	- Tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de rayonne viscosse - Autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de filaments ou de lames ou formes similaires, artificiels :	27
	540821	-- Ecrus ou blanchis	27
	540822	-- Teints	27
	540823	-- En fils de diverses couleurs	27
	540824	-- Imprimés	27
		- Autres tissus :	
	540831	-- Ecrus ou blanchis	27
	540832	-- Teints	27
	540833	-- En fils de diverses couleurs	27
	540834	-- Imprimés	27
<b>55.01</b>		<b>Câbles de filaments synthétiques :</b>	
	550110	- De nylon ou d'autres polyamides	0
	550120	- De polyesters	0
	550130	- Acryliques ou modacryliques	0
	550140	- de polypropylène	0
	550190	- autres	0
<b>55.02</b>	550200	<b>Câbles de filaments artificiels :</b>	0
<b>55.03</b>		<b>Fibres synthétiques discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature :</b>	
		- De nylon ou d'autres polyamides :	
	550311	-- d'aramides	0
	550319	-- autres	0
	550320	- De polyesters	0
	550330	- Acryliques ou modacryliques	0
	550340	- De polypropylène	0
	550390	- Autres	0
<b>55.04</b>		<b>Fibres artificielles discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature :</b>	
	550410	- de rayonne viscosse	0
	550490	- Autres	0

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
<b>55.05</b>		<b>Déchets de fibres synthétiques ou artificielles (y compris les blousses, les déchets de fils et les effilochés) :</b>	
	550510	- De fibres synthétiques :	0
	550520	- De fibres artificielles :	0
<b>55.06</b>		<b>Fibres synthétiques discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature :</b>	
	550610	- De nylon ou d'autres polyamides	0
	550620	- De polyesters	0
	550630	- Acryliques ou modacryliques	0
	550690	- Autres	0
<b>55.07</b>	550700	<b>Fibres artificielles discontinues, cardées, peignées ou autrement transformées pour la filature</b>	0
<b>55.08</b>		<b>Fils à coudre de fibres synthétiques ou artificielles discontinues, même conditionnés pour la vente au détail :</b>	
	550810	- De fibres synthétiques discontinues	10
	550820	- De fibres artificielles discontinues	10
<b>55.09</b>		<b>Fils de fibres synthétiques discontinues (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail :</b>	
		- Contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues de nylon ou d'autres polyamides :	
	550911	-- Simples	10
	550912	-- Retors ou câblés	10
		- Contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues de polyester :	
	550921	-- Simples	10
	550922	-- Retors ou câblés	10
		- Contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues acryliques ou modacryliques :	
	550931	-- Simples	10
	550932	-- Retors ou câblés	10
		- Autres fils, contenant au moins 85 % en poids de fibres synthétiques discontinues :	
	550941	-- Simples	10
	550942	-- Retors ou câblés	10
		- Autres fils, de fibres discontinues de polyester :	
	550951	-- Mélangées principalement ou uniquement avec des fibres artificielles discontinues	10
	550952	-- Mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	10
	550953	-- Mélangées principalement ou uniquement avec du coton	10
	550959	-- Autres	10
		- Autres fils, de fibres discontinues acryliques ou modacryliques :	
	550961	-- Mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	10
	550962	-- Mélangées principalement ou uniquement avec du coton	10
	550969	-- Autres	10
		- Autres fils :	
	550991	-- Mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	10
	550992	-- Mélangés principalement ou uniquement avec du coton	10
	550999	-- Autres	10

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
55.10		<b>fil de fibres artificielles discontinues (autres que les fils à coudre), non conditionnés pour la vente au détail:</b>	
	551011	- Contenant au moins 85 % en poids de fibres artificielles discontinues : -- Simples	10
	551012	-- Retors ou câblés	10
	551020	- Autres fils, mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins	10
	551030 551090	- Autres fils, mélangés principalement ou uniquement avec du coton - Autres fils	10 10
55.11		<b>Fils de fibres synthétiques ou artificielles discontinues (autres que les fils à coudre), conditionnés pour la vente au détail :</b>	
	551110	- De fibres synthétiques discontinues, contenant au moins 85 % en poids de ces fibres	10
	551120	- De fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres	10
55.12	551130	- De fibres artificielles discontinues	10
		<b>Tissus de fibres synthétiques discontinues contenant au moins 85 % en poids de fibres synthétiques discontinues :</b>	
	551211	- Contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues de polyester : -- Ecrus ou blanchis	27
	551219	-- Autres	27
		- Contenant au moins 85 % en poids de fibres discontinues acryliques ou modacryliques :	
	551221	-- Ecrus ou blanchis	27
	551229	-- Autres	27
		- Autres :	
	551291	-- Ecrus ou blanchis	27
	551299	-- Autres	27
55.13		<b>Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids n'excédant pas 170 g/m2 :</b>	
		- Ecrus ou blanchis :	
	551311	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile	27
	551312	-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	27
	551313	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester	27
	551319	-- Autres tissus	27
		- Teints :	
	551321	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile	27
	551323	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester	27
	551329	-- Autres tissus	27
		- En fils de diverses couleurs :	
	551331	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile	27
	551339	-- Autres tissus	27
	- Imprimés :		
551341	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile	27	
551349	-- Autres tissus	27	
55.14		<b>Tissus de fibres synthétiques discontinues, contenant moins de 85 % en poids de ces fibres, mélangés principalement ou uniquement avec du coton, d'un poids excédant 170 g/m2 :</b>	
	551411	- Ecrus ou blanchis : -- En fibres discontinues de polyester, à armure toile	27

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
55.15	551412	-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	27
	551419	-- Autres tissus - Teints :	27
	551421	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile	27
	551422	-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	27
	551423	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester	27
	551429	-- Autres tissus	27
	551430	- En fils de diverses couleurs - Imprimés :	27
	551441	-- En fibres discontinues de polyester, à armure toile	27
	551442	-- En fibres discontinues de polyester, à armure sergé, y compris le croisé, dont le rapport d'armure n'excède pas 4	27
	551443	-- Autres tissus de fibres discontinues de polyester	27
	551449	-- Autres tissus	27
		<b>Autres tissus de fibres synthétiques discontinues :</b> - De fibres discontinues de polyester :	
	551511	-- Mélangés principalement ou uniquement avec des fibres discontinues de rayonne viscosse	27
	551512	-- Mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	27
	551513	-- Mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins :	27
	551519	-- Autres - De fibres discontinues acryliques ou modacryliques :	27
	551521	-- Mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	27
	551522	-- Mélangés principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins :	27
	551529	-- Autres - Autres tissus :	27
	551591	-- Mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	27
551599	-- Autres	27	
55.16		<b>Tissus de fibres artificielles discontinues :</b> - Contenant au moins 85 % en poids de fibres artificielles discontinues :	
	551611	-- Ecrus ou blanchis	27
	551612	-- Teints	27
	551613	-- En fils de diverses couleurs	27
	551614	-- Imprimés - Contenant moins de 85 % en poids de fibres artificielles discontinues, mélangées principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels	27
	551621	-- Ecrus ou blanchis	27
	551622	-- Teints	27
	551623	-- En fils de diverses couleurs	27
	551624	-- Imprimés - Contenant moins de 85 % en poids de fibres artificielles discontinues, mélangées principalement ou uniquement avec de la laine ou des poils fins :	27
	551631	-- Ecrus ou blanchis	27
	551632	-- Teints	27
	551633	-- En fils de diverses couleurs	27

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
	551634	-- Imprimés - Contenant moins de 85 % en poids de fibres artificielles discontinues, mélangées principalement ou uniquement avec du coton :	27
	551641	-- Ecrus ou blanchis	27
	551642	-- Teints	27
	551643	-- En fils de diverses couleurs	27
	551644	-- Imprimés	27
		- Autres :	
	551691	-- Ecrus ou blanchis	27
	551692	-- Teints	27
	551693	-- En fils de diverses couleurs	27
	551694	-- Imprimés	27
<b>56.01</b>		<b>Ouates de matières textiles et articles en ces ouates; fibres textiles d'une longueur n'excédant pas 5 mm (tontisses), noeuds et noppes (boutons) de matières textiles :</b>	
	560110	- Serviettes et tampons hygiéniques, couches pour bébés et articles hygiéniques similaires, en ouates - Ouates; autres articles en ouates :	27
	560121	-- De coton	10
	560122	-- De fibres synthétiques ou artificielles	10
	560129	-- Autres	10
	560130	- Tontisses, noeuds et noppes (boutons) de matières textiles	10
<b>56.02</b>		<b>Feutres, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés :</b>	
	560210	- Feutres aiguilletés et produits cousus-tricotés - Autres feutres, non imprégnés ni enduits ni recouverts ni stratifiés :	10
	560221	-- De laine ou de poils fins	10
	560229	-- D'autres matières textiles	10
	560290	- Autres	10
<b>56.03</b>		<b>Non tissés, même imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés:</b>	
		- De filaments synthétiques ou artificiels :	
	560311	-- D'un poids n'excédant pas 25 g/m <sup>2</sup>	10
	560312	-- D'un poids supérieur à 25g/m <sup>2</sup> mais n'excédant pas 70g/m <sup>2</sup>	10
	560313	-- D'un poids supérieur à 70g/m <sup>2</sup> mais n'excédant pas 150g/m <sup>2</sup>	10
	560314	-- D'un poids supérieur à 150 g/m <sup>2</sup>	10
		- Autres :	
	560391	-- D'un poids n'excédant pas 25 g/m <sup>2</sup>	10
	560392	-- D'un poids supérieur à 25g/m <sup>2</sup> mais n'excédant pas 70g/m <sup>2</sup>	10
	560393	-- D'un poids supérieur à 70g/m <sup>2</sup> mais n'excédant pas 150g/m <sup>2</sup>	10
	560394	-- D'un poids supérieur à 150 g/m <sup>2</sup>	10
<b>56.04</b>		<b>Fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles; fils textiles, lames et formes similaires des n°s 54.04 ou 54.05, imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique :</b>	
	560410	- Fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles	10
	560490	- Autres	10
<b>56.05</b>	560500	<b>Filés métalliques et fils métallisés, même guipés, constitués par des fils textiles, des lames ou formes similaires des n°s 54.04 ou 54.05, combinés avec du métal sous forme de fils, de lames ou de poudres, ou recouverts de métal</b>	10

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
56.06	560600	<b>Fils guipés, lames et formes similaires des n°s 54.04 ou 54.05 guipés, autres que ceux du n° 56.05 et autres que les fils de crin guipés; fils de chenille; fils dits "de chaînette"</b>	10
56.07		<b>Ficelles, cordes et cordages, tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique :</b>	
		- De sisal ou d'autres fibres textiles du genre Agave :	
	560721	-- Ficelles lieuses ou botteleuses	15
	560729	-- Autres	15
		- De polyéthylène ou de polypropylène :	
	560741	-- Ficelles lieuses ou botteleuses	15
	560749	-- Autres	15
	560750	- D'autres fibres synthétiques	15
	560790	- Autres	15
56.08		<b>Filets à mailles nouées, en nappes ou en pièces, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages; filets confectionnés pour la pêche et autres filets confectionnés, en matières textiles :</b>	
		- En matières textiles synthétiques ou artificielles :	
	560811	-- Filets confectionnés pour la pêche	15
	560819	-- Autres	15
	560890	- Autres	15
56.09	560900	<b>Articles en fils, lames ou formes similaires des n°s 54.04 ou 54.05, ficelles, cordes ou cordages, non dénommés ni compris ailleurs</b>	15
58.01		<b>Velours et peluches tissés et tissus de chenille, autres que les articles des n°s 58.02 ou 58.06 :</b>	
	580110	- De laine ou de poils fins	27
		- De coton :	
	580121	-- Velours et peluches par la trame, non coupés	27
	580122	-- Velours et peluches par la trame, coupés, côtelés	27
	580123	-- Autres velours et peluches par la trame	27
	580124	-- Velours et peluches par la chaîne, épinglés	27
	580125	-- Velours et peluches par la chaîne, coupés	27
	580126	-- Tissus de chenille	27
		- De fibres synthétiques ou artificielles :	
	580131	-- Velours et peluches par la trame, non coupés	27
	580132	-- Velours et peluches par la trame, coupés, côtelés	27
	580133	-- Autres velours et peluches par la trame	27
	580134	-- Velours et peluches par la chaîne, épinglés	27
	580135	-- Velours et peluches par la chaîne, coupés	27
	580136	-- Tissus de chenille	27
	580190	- D'autres matières textiles	27
58.02		<b>Tissus bouclés du genre éponge, autres que les articles du n° 58.06; surfaces textiles touffetées, autres que les produits du n° 57.03 :</b>	
		- Tissus bouclés du genre éponge, en coton :	
	580211	-- Ecrus	27
	580219	-- Autres	27
	580220	- Tissus bouclés du genre éponge, en autres matières textiles	27
	580230	- Surfaces textiles touffetées	27
58.03	580300	<b>Tissus à point de gaze, autres que les articles du n° 58.06 :</b>	27

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
58.04	580410	<b>Tulles, tulles-bobinots et tissus à mailles nouées; dentelles en pièces, en bandes ou en motifs, autres que les produits des n°s 60.02 à 60.06 :</b> - Tulles, tulles-bobinots et tissus à mailles nouées	27
	580421	- Dentelles à la mécanique : -- De fibres synthétiques ou artificielles	27
	580429	-- D'autres matières textiles	27
	580430	- Dentelles à la main	27
58.06		<b>Rubannerie autre que les articles du n° 58.07; rubans sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollés (bolducs) :</b>	
	580610	- Rubannerie de velours, de peluches, de tissus de chenille ou de tissus bouclés du genre éponge	27
	580620	- Autre rubannerie, contenant en poids 5% ou plus de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc - Autre rubannerie :	27
	580631	-- De coton	27
	580632	-- De fibres synthétiques ou artificielles	27
	580639	-- D'autres matières textiles	27
	580640	- Rubans sans trame, en fils ou fibres parallélisés et encollés (bolducs)	27
58.07		<b>Étiquettes, écussons et articles similaires en matières textiles, en pièces, en rubans ou découpés, non brodés :</b>	
	580710	- Tissés	27
	580790	- Autres	27
58.08		<b>Tresses en pièces; articles de passementerie et articles ornementaux analogues, en pièces, sans broderie, autres que ceux en bonneterie; glands, floches, olives, noix, pompons et articles similaires :</b>	
	580810	- Tresses en pièces	27
	580890	- Autres	27
58.09	580900	<b>Tissus de fils de métal et tissus de filés métalliques ou de fils textiles métallisés du n° 56.05, des types utilisés pour l'habillement, l'ameublement ou usages similaires, non dénommés ni compris ailleurs:</b>	10
58.10		<b>Broderies en pièces, en bandes ou en motifs :</b>	
	581010	- Broderies chimiques ou aériennes et broderies à fond découpé - Autres broderies :	27
	581091	-- De coton	27
	581092	-- De fibres synthétiques ou artificielles	27
	581099	-- D'autres matières textiles	27
58.11	581100	<b>Produits textiles matelassés en pièces, constitués d'une ou plusieurs couches de matières textiles associées à une matière de rembourrage, par piqûre, capitonnage ou autre cloisonnement, autres que les broderies du n° 58.10</b>	27
59.01		<b>Tissus enduits de colle ou de matières amylacées, des types utilisés pour la reliure, le cartonnage, la gainerie ou usages similaires; toiles à calquer ou transparentes pour le dessin; toiles préparées pour la peinture; bougran et tissus similaires raidis des types utilisés pour la chapellerie :</b>	
	590110	- Tissus enduits de colle ou de matières amylacées, des types utilisés pour la reliure, le cartonnage, la gainerie ou usages similaires	10
	590190	- Autres	10

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
<b>59.02</b>		<b>Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides, de polyesters ou de rayonne viscosé :</b>	
	590210	- De nylon ou d'autres polyamides	10
	590220	- De polyesters	10
	590290	- Autres	10
<b>59.03</b>		<b>Tissus imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou stratifiés avec de la matière plastique, autres que ceux du n° 59.02 :</b>	
	590310	- Avec du poly (chlorure de vinyle)	10
	590320	- Avec du polyuréthane	10
	590390	- Autres	10
<b>59.04</b>		<b>Linoléums, même découpés; revêtements de sol consistant en un enduit ou un recouvrement appliqué sur un support textile, même découpés :</b>	
	590410	- Linoléums	15
	590490	- Autres	15
<b>59.05</b>	590500	<b>Revêtements muraux en matières textiles</b>	15
<b>59.06</b>		<b>Tissus caoutchoutés, autres que ceux du n° 59.02 :</b>	
	590610	- Rubans adhésifs d'une largeur n'excédant pas 20 cm	10
		- Autres :	
	590691	-- De bonneterie	10
	590699	-- Autres	10
<b>59.07</b>	590700	<b>Autres tissus imprégnés, enduits ou recouverts; toiles peintes pour décors de théâtres, fonds d'atelier ou usages analogues</b>	10
<b>59.08</b>	590800	<b>Mèches tissées, tressées ou tricotées, en matières textiles, pour lampes, réchauds, briquets, bougies ou similaires; manchons à incandescence et étoffes tubulaires tricotées servant à leur fabrication, même imprégnés</b>	10
<b>59.09</b>	590900	<b>Tuyaux pour pompes et tuyaux similaires, en matières textiles, même avec armatures ou accessoires en autres matières</b>	10
<b>59.10</b>	591000	<b>Courroies transporteuses ou de transmission en matières textiles, même imprégnées, enduites, recouvertes de matière plastique ou stratifiées avec de la matière plastique ou renforcées de métal ou d'autres matières</b>	10
<b>59.11</b>		<b>Produits et articles textiles pour usages techniques, 'visés à la Note 7 du présent Chapitre :</b>	
	591110	- Tissus, feutres et tissus doublés de feutre, combinés avec une ou plusieurs couches de caoutchouc, de cuir ou d'autres matières, des types utilisés pour la fabrication de garnitures de cardes, et produits analogues pour d'autres usages techniques, y compris les rubans de velours, imprégnés de caoutchouc, pour le recouvrement des ensouples	10
	591120	- Gazes et toiles à bluter, même confectionnées	10

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
		- Tissus et feutres sans fin ou munis de moyens de jonction, des types utilisés sur les machines à papier ou sur des machines similaires (à pâte, à amiante-ciment, par exemple) :	
	591131	-- D'un poids au m2 inférieur à 650 g	10
	591132	-- D'un poids au m2 égal ou supérieur à 650 g	10
	591140	- Etreindelles et tissus épais des types utilisés sur des presses d'huilerie ou pour des usages techniques analogues, y compris ceux en cheveux	10
	591190	- Autres	10
<b>60.01</b>		<b>Velours, peluches (y compris les étoffes dites "à longs poils") et étoffes bouclées, en bonneterie :</b>	
	600110	- Etoffes dites "à longs poils"	27
		- Etoffes à boucles :	
	600121	-- De coton	27
	600122	-- De fibres synthétiques ou artificielles	27
	600129	-- D'autres matières textiles	27
		- Autres :	
	600191	-- De coton	27
	600192	-- De fibres synthétiques ou artificielles	27
	600199	-- D'autres matières textiles	27
<b>60.02</b>		<b>Etoffes de bonneterie d'une largeur n'excédant pas 30 cm, contenant en poids 5% ou plus de fils d'élastomères ou de fils de caoutchouc, autres que celles du n° 60.01.</b>	
	600240	- Contenant en poids 5% ou plus de fils d'élastomère mais ne contenant pas de fils de caoutchouc	27
	600290	- Autres	27
<b>60.03</b>		<b>Etoffes de bonneterie d'une largeur n'excédant pas 30 cm, autres que celles des n°s 60.01 et 60.02.</b>	
	600310	- De laine ou de poils fins	27
	600320	- De coton	27
	600330	- De fibres synthétiques	27
	600340	- De fibres artificielles	27
	600390	- Autres	27
<b>60.04</b>		<b>Etoffes de bonneterie d'une largeur excédant 30 cm, contenant en poids 5% ou plus de fils d'élastomères ou du fils de caoutchouc, autres que celles du 60.01.</b>	
	600410	- Contenant en poids 5% ou plus de fils d'élastomères mais ne contenant pas de fils de caoutchouc	27
	600490	- Autres	27
<b>60.05</b>		<b>Etoffes de bonneterie-chaine (y compris celles obtenues sur métiers à galonner), autres que celles des n°s 60.01 à 60.04.</b>	
		- De coton :	
	600521	-- Ecrues ou blanchies	27
	600522	-- Teintes	27
	600523	-- En fils de diverses couleurs	27
	600524	-- Imprimées	27
		- De fibres synthétiques :	
	600531	-- Ecrues ou blanchies	27
	600532	-- Teintes	27
	600533	-- En fils de diverses couleurs	27

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
	600534	-- Imprimés	27
		- De fibres artificielles :	
	600541	-- Ecrues ou blanchies	27
	600542	-- Teintes	27
	600543	-- En fils de diverses couleurs	27
	600544	-- Imprimées	27
	600590	- Autres	27
<b>60.06</b>		<b>Autres étoffes de bonneterie.</b>	
	600610	- De laine ou de poils fins	27
		- De coton :	
	600621	-- Ecrues ou blanchies	27
	600622	-- Teintes	27
	600623	--En fils de diverses couleurs	27
	600624	-- Imprimées	27
		- De fibres synthétiques :	
	600631	-- Ecrues ou blanchies	27
	600632	-- Teintes	27
	600633	-- En fils de diverses couleurs	27
	600634	-- Imprimées	27
		- De fibres artificielles :	
	600641	-- Ecrues ou blanchies	27
	600642	-- Teintes	27
	600643	-- En fils de diverses couleurs	27
	600644	-- Imprimées	27
	600690	- Autres	27
<b>61.15</b>		<b>Collants (bas-culottes), bas, mi-bas, chaussettes et autres articles chaussants, y compris les collants (bas-culottes), bas et mi-bas à compression dégressive (les bas à varices, par exemple), en bonneterie :</b>	
	611510	- Collants (bas-culottes), bas et mi-bas à compression dégressive (les bas à varices, par exemple)	27
<b>61.17</b>		<b>Autres accessoires confectionnés du vêtement, en bonneterie; parties de vêtements ou d'accessoires du vêtements, en bonneterie :</b>	
	611780	- Autres accessoires	10
	611790	- Parties	10
<b>62.17</b>		<b>Autres accessoires confectionnés du vêtement; parties de vêtements ou d'accessoires du vêtement, autres que celles du n° 62.12 :</b>	
	621710	- Accessoires	10
	621790	- Parties	10
<b>63.05</b>		<b>Sacs et sachets d'emballage :</b>	
	630510	- De jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 53.03	10
<b>63.07</b>		<b>Autres articles confectionnés, y compris les patrons de vêtements :</b>	
	630720	- Ceintures et gilets de sauvetage	10
<b>65.04</b>	650400	<b>Chapeaux et autres coiffures, tressés ou fabriqués par l'assemblage de bandes en toutes matières, même garnis</b>	27

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
<b>65.05</b>		<b>Chapeaux et autres coiffures en bonneterie ou confectionnés à l'aide de dentelles, de feutre ou d'autres produits textiles, en pièces (mais non en bandes), même garnis; résilles et filets à cheveux en toutes matières, même garnis :</b>	
	650510	- Résilles et filets à cheveux	27
	650590	- Autres	27
<b>65.06</b>		<b>Autres chapeaux et coiffures, même garnis :</b>	
	650610	- Coiffures de sécurité	27
		- Autres :	
	650691	-- En caoutchouc ou en matière plastique	27
	650699	-- En autres matières	27
<b>65.07</b>	650700	<b>Bandes pour garniture intérieure, coiffes, couvre-coiffures, carcasses, visières et jugulaires pour la chapellerie</b>	10
<b>66.01</b>		<b>Parapluies, ombrelles et parasols (y compris les parapluies-cannes, les parasols de jardin et articles similaires) :</b>	
	660110	- Parasols de jardin et articles similaires	27
		- Autres :	
	660191	-- A mât ou manche télescopique	27
	660199	-- Autres	27
<b>66.02</b>	660200	Cannes, cannes-sièges, fouets, cravaches et articles similaires	15
<b>66.03</b>		<b>Parties, garnitures et accessoires pour articles des n°s 66.01 ou 66.02 :</b>	
	660320	- Montures assemblées, même avec mâts ou manches, pour parapluies, ombrelles ou parasols	10
	660390	- Autres	10
<b>67.01</b>	670100	<b>Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet, plumes, parties de plumes, duvet et articles en ces matières, autres que les produits du n° 05.05 et les tuyaux et tiges de plumes, travaillés</b>	10
<b>67.02</b>		<b>Flours, feuillages et fruits artificiels et leurs parties; articles confectionnés en fleurs, feuillages ou fruits artificiels :</b>	
	670210	- En matières plastiques	10
	670290	- En autres matières	10
<b>67.03</b>	670300	<b>Cheveux remis, amincis, blanchis ou autrement préparés; laine, poils et autres matières textiles, préparés pour la fabrication de perruques ou d'articles similaires</b>	10
<b>67.04</b>		<b>Perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles analogues en cheveux, poils ou matières textiles; ouvrages en cheveux non dénommés ni compris ailleurs :</b>	
		- En matières textiles synthétiques :	
	670411	-- Perruques complètes	10
	670419	-- Autres	10
	670420	- En cheveux	10
	670490	- En autres matières	10

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
68.03	680300	<b>Ardoise naturelle travaillée et ouvrages en ardoise naturelle ou agglomérée (ardoisine)</b>	0
68.06		<b>Laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales similaires; vermiculite expansée, argiles expansées, mousse de scories et produits minéraux similaires expansés; mélanges et ouvrages en matières minérales à usages d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son, à l'exclusion de ceux des n°s 68.11, 68.12 ou du Chapitre 69 :</b>	
	680610	- Laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales similaires, même mélangées entre elles, en masses, feuilles ou rouleaux	10
	680620	- Vermiculite expansée, argiles expansées, mousse de scories et produits minéraux similaires expansés, même mélangés entre eux	10
	680690	- Autres	10
68.08	680800	<b>Panneaux, planches, carreaux, blocs et articles similaires, en fibres végétales, en paille ou en copeaux, plaquettes, particules, sciures ou autres déchets de bois, agglomérés avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux</b>	10
68.09		<b>Ouvrages en plâtre ou en compositions à base de plâtre :</b>	
	680911	- Planches, plaques, panneaux, carreaux et articles similaires, non ornementés : -- Revêtus ou renforcés de papier ou de carton uniquement	10
	680919	-- Autres	10
	680990	- Autres ouvrages	10
68.10		<b>Ouvrages en ciment, en béton ou en pierre artificielle, même armés :</b>	
	681099	- Autres ouvrages : -- Autres	10
68.11		<b>Ouvrages en amiante-ciment, cellulose-ciment ou similaires :</b>	
	681140	- Contenant de l'amiante	10
	681181	- Ne contenant pas de l'amiante : -- Plaques ondulées	10
	681182	-- Autres plaques, panneaux, carreaux, tuiles et articles similaires	10
	681183	-- Tuyaux, gaines et accessoires de tuyauterie	10
	681189	-- Autres ouvrages	10
68.13		<b>Garnitures de friction (plaques, rouleaux, bandes, segments, disques, rondelles, plaquettes, par exemple), non montées, pour freins, pour embrayages ou pour tous organes de frottement, à base d'amiante (asbeste), d'autres substances minérales ou de cellulose, même combinés avec des textiles ou d'autres matières :</b>	
	681320	- Contenant de l'amiante - Ne contenant pas d'amiante :	27
	681381	-- Garnitures de freins	27
	681389	-- Autres	27
68.14		<b>Mica travaillé et ouvrages en mica, y compris le mica aggloméré ou reconstitué, même sur support en papier, en carton ou en autres matières :</b>	
	681410	- Plaques, feuilles et bandes en mica aggloméré ou reconstitué, même sur support	10
	681490	- Autres	10

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
<b>68.15</b>		<b>Ouvrages en pierres ou en autres matières minérales (y compris les fibres de carbone, les ouvrages en ces matières et en tourbe), non dénommés ni compris ailleurs :</b>	
	681510	- Ouvrages en graphite ou en autre carbone, pour usages autres qu'électriques	10
	681520	- Ouvrages en tourbe	10
		- Autres ouvrages :	
	681591	-- Contenant de la magnésite, de la dolomie ou de la chromite	10
	681599	-- Autres	10
<b>69.01</b>	690100	<b>Briques, dalles, carreaux et autres pièces céramiques en farines siliceuses fossiles (kieselguhr, tripolite, diatomite, par exemple) ou en terres siliceuses analogues</b>	10
<b>69.03</b>		<b>Autres articles céramiques réfractaires (cornues, creusets, moufles, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines, baguettes, par exemple), autres que ceux en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues :</b>	
	690310	- Contenant en poids plus de 50 % de graphite ou d'autre carbone ou d'un mélange de ces produits	10
	690390	- Autres	10
<b>69.09</b>		<b>Appareils et articles pour usages chimiques ou autres usages techniques, en céramique ; auges, bacs et récipients similaires pour l'économie rurale, en céramique ; cruchons et récipients similaires de transport ou d'emballage, en céramique :</b>	
	690990	- Autres	0
<b>70.02</b>		<b>Verre en billes (autres que les microsphères du n° 70.18), barres, baguettes ou tubes, non travaillé :</b>	
	700210	- Billes	0
	700220	- Barres ou baguettes	0
		- Tubes :	
	700231	-- en quartz ou en autre silice fondus	0
	700232	-- en autre verre d'un coefficient de dilatation linéaire n'excédant pas $5 \times 10^{-6}$ par kelvin entre 0° C et 300° C	0
	700239	-- Autres	0
<b>70.09</b>	700910	<b>Miroirs en verre, même encadrés, y compris les miroirs rétroviseurs :</b> - Miroirs rétroviseurs pour véhicules	27
<b>70.17</b>		<b>Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée ou jaugée :</b>	
	701710	- En quartz ou en autre silice fondus	0
	701720	- En autre verre d'un coefficient de dilatation linéaire n'excédant pas $5 \times 10^{-6}$ par Kelvin entre 0 °C et 300 °C	0
	701790	- Autre	0
<b>71.01</b>		<b>Perles fines ou de culture, même travaillées ou assorties mais non enfilées, ni montées ni serties; perles fines ou de culture, enfilées temporairement pour la facilité du transport :</b>	
	710110	- Perles fines - Perles de culture :	15
	710121	-- Brutes	15
	710122	-- Travaillées	15

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
<b>71.02</b>		<b>Diamants, même travaillés, mais non montés ni sertis :</b>	
	710210	- Non triés	15
		- Non industriels :	
	710231	-- Bruts ou simplement sciés, clivés ou débrutés	15
	710239	-- Autres	15
<b>71.03</b>		<b>Pierres gemmes (précieuses ou fines) autres que les diamants, même travaillées ou assorties mais non enfilées, ni montées, ni serties; pierres gemmes (précieuses ou fines) autres que les diamants, non assorties, enfilées temporairement pour la facilité du transport :</b>	
	710310	- Brutes ou simplement sciées ou dégrossies	15
		- Autrement travaillées :	
	710391	-- Rubis, saphirs et émeraudes	15
	710399	-- Autres	15
<b>71.04</b>		<b>Pierres synthétiques ou reconstituées, même travaillées ou assorties mais non enfilées ni montées ni serties; pierres synthétiques ou reconstituées non assorties, enfilées temporairement pour la facilité du transport :</b>	
	710410	- Quartz piézo-électrique	15
	710420	- Autres, brutes ou simplement sciées ou dégrossies	15
	710490	- Autres	15
<b>71.05</b>		<b>Egrisés et poudres de pierres gemmes ou de pierres synthétiques :</b>	
	710510	- De diamants	15
	710590	- Autres	15
<b>71.06</b>		<b>Argent (y compris l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné), sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre :</b>	
	710610	- Poudres	15
		- Autres :	
	710691	-- Sous formes brutes	15
	710692	-- Sous formes mi-ouvrées	15
<b>71.07</b>	710700	<b>Plaqué ou doublé d'argent sur métaux communs, sous formes brutes ou mi-ouvrées</b>	15
<b>71.08</b>		<b>Or (y compris l'or platiné), sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre :</b>	
		- A usages non monétaires :	
	710811	-- Poudres	15
	710812	-- Sous autres formes brutes	15
	710813	-- Sous autres formes mi-ouvrées	15
<b>71.09</b>	710900	<b>Plaqué ou doublé d'or sur métaux communs ou sur argent, sous formes brutes ou mi-ouvrées</b>	15
<b>71.10</b>		<b>Platine, sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre :</b>	
		- Platine :	
	711011	-- Sous formes brutes ou en poudre	15
	711019	-- Autres	15
		- Palladium :	

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
	711021	-- Sous formes brutes ou en poudre	15
	711029	-- Autres - Rhodium :	15
	711031	-- Sous formes brutes ou en poudre	15
	711039	-- Autres - Iridium, osmium et ruthénium :	15
	711041	-- Sous formes brutes ou en poudre	15
	711049	-- Autres	15
<b>71.11</b>	711100	<b>Plaqué ou doublé de platine sur métaux communs, sur argent ou sur or, sous formes brutes ou mi-ouvrées</b>	15
<b>71.12</b>		<b>Déchets et débris de métaux précieux ou de plaqué ou doublé de métaux précieux; autres déchets et débris contenant des métaux précieux ou des composés de métaux précieux du type de ceux utilisés principalement pour la récupération des métaux précieux :</b>	
	711230	- Cendres contenant des métaux précieux ou des composés de métaux précieux, à l'exclusion des cendres d'orfèvre - Autres :	15
	711291	-- D'or, même de plaqué ou doublé d'or, à l'exclusion des cendres d'orfèvre contenant d'autres métaux précieux	15
	711292	-- De platine, même de plaqué ou doublé de platine, à l'exclusion des cendres d'orfèvre contenant d'autres métaux précieux	15
	711299	-- Autres	15
<b>72.09</b>		<b>Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, laminés à froid, non plaqués ni revêtus :</b>	
		- non enroulés, simplement laminés à froid :	
	720925	-- D'une épaisseur de 3 mm ou plus	0
	720926	-- D'une épaisseur excédant 1 mm mais inférieure à 3 mm	0
	720927	-- D'une épaisseur de 0,5 mm ou plus mais n'excédant pas 1 mm	0
<b>73.01</b>		<b>Palplanches en fer ou en acier, même percées ou faites d'éléments assemblés; profilés obtenus par soudage, en fer ou en acier :</b>	
	730110	- Palplanches (CECA)	0
	730120	- Profilés	0
<b>73.04</b>		<b>Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, en fer ou en acier :</b>	
		- Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs :	
	730411	-- En aciers inoxydables	0
	730419	-- autres - Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production et tiges de forage, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz :	0
	730422	-- Tiges de forage, en aciers inoxydables	0
	730423	-- Autres tiges de forage	0
	730424	-- Autres, en aciers inoxydables	0
	730429	-- Autres	0
<b>73.05</b>		<b>Autres tubes et tuyaux (soudés ou rivés, par exemple), de section circulaire, d'un diamètre extérieur excédant 406,4 mm, en fer ou en acier :</b>	
		- Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs :	
	730511	-- Soudés longitudinalement à l'arc immergé	0

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
	730512	-- Soudés longitudinalement, autres - Autres, soudés :	0
	730531	-- Soudés longitudinalement	0
	730539	-- Autres	0
	730590	- Autres	0
<b>73.06</b>		<b>Autres tubes, tuyaux et profilés creux (soudés, rivés, agrafés ou à bords simplement rapprochés, par exemple), en fer ou en acier :</b> - Tubes et tuyaux utilisés pour oléoducs ou gazoducs :	
	730611	-- Soudés, en aciers inoxydables	15
	730619	-- autres	15
	730630	- Autres, soudés, de section circulaire, en fer ou en acier non alliés	15
	730650	- Autres, soudés, de section circulaire, en autres aciers alliés - Autres, soudés, de section non circulaire :	15
	730661	-- de section carrée ou rectangulaire	10
	730669	-- De section non circulaire, autre que carrée ou rectangulaire	10
	730690	- Autres	10
<b>73.08</b>		<b>Constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, portes d'écluses, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, rideaux de fermeture, balustrades, par exemple), en fonte, fer ou acier, à l'exception des constructions préfabriquées du n° 94.06; tôles, barres, profilés, tubes et similaires, en fonte, fer ou acier, préparés en vue de leur utilisation dans la construction :</b>	
	730810	- Ponts et éléments de ponts	15
	730830	- Portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles et seuils	15
	730840	- Matériel d'échafaudage, de coffrage, d'étalement ou d'étagage	15
<b>73.09</b>	730900	<b>Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer ou acier, d'une contenance excédant 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge</b>	15
<b>73.10</b>		<b>Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires, pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer ou acier, d'une contenance n'excédant pas 300 L, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge :</b>	
	731010	- D'une contenance de 50 L ou plus - D'une contenance de moins de 50 L :	27
	731021	-- Boîtes à fermer par soudage ou sertissage	27
<b>73.11</b>	731100	<b>Récipients pour gaz comprimés ou liquéfiés, en fonte, fer ou acier</b>	27
<b>73.12</b>		<b>Torons, câbles, tresses, élingues et articles similaires, en fer ou en acier, non isolés pour l'électricité :</b>	
	731210	- Torons et câbles	15
<b>73.13</b>	731300	<b>Ronces artificielles en fer ou en acier; torsades, barbelées ou non, en fils ou en feuillard de fer ou d'acier, des types utilisés pour les clôtures</b>	27
<b>73.16</b>	731600	<b>Ancre, grappins et leurs parties, en fonte, fer ou acier</b>	0

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
73.17	731700	<b>Pointes, clous, punaises, crampons appointés, agrafes ondulées ou biseautées et articles similaires, en fonte, fer ou acier, même avec tête en autre matière, à l'exclusion de ceux avec tête en cuivre</b>	15
73.19		<b>Aiguilles à coudre, aiguilles à tricoter, passe-lacets, crochets, poinçons à broder et articles similaires, pour usage à la main, en fer ou en acier; épingles de sûreté et autres épingles en fer ou en acier, non dénommées ni comprises ailleurs :</b>	
	731920	- Épingles de sûreté	0
	731930	- Autres épingles	0
	731990	- Autres	0
73.20		<b>Ressorts et lames de ressorts, en fer ou en acier :</b>	
	732010	- Ressorts à lames et leurs lames	10
	732020	- Ressorts en hélice	10
	732090	- Autres	10
73.26		<b>Autres ouvrages en fer ou en acier :</b>	
		- Forgés ou estampés mais non autrement travaillés :	
	732611	-- Boulets et articles similaires pour broyeurs	27
74.03		<b>Cuivre affiné et alliages de cuivre sous forme brute :</b>	
		- Cuivre affiné :	
	740311	-- Cathodes et sections de cathodes	0
	740312	-- Barres à fil (wire-bars)	0
	740313	-- Billettes	0
	740319	-- Autres	0
		- Alliages de cuivre :	
	740321	-- A base de cuivre-zinc (laiton)	0
	740322	-- A base de cuivre-étain (bronze)	0
	740329	-- Autres alliages de cuivre (à l'exception des alliages mères du n° 74.05)	0
74.12		<b>Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en cuivre :</b>	
	741220	- En alliages de cuivre	15
74.13	741300	<b>Torons, câbles, tresses et articles similaires, en cuivre, non isolés pour l'électricité</b>	15
76.04		<b>Barres et profilés en aluminium :</b>	
	760410	- En aluminium non allié	10
		- En alliages d'aluminium :	
	760421	-- Profilés creux	10
	760429	-- Autres	10
76.07		<b>Feuilles et bandes minces en aluminium (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques ou supports similaires) d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris) :</b>	
	760720	- Sur support	15
76.12		<b>Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires en aluminium (y compris les étuis tubulaires rigides ou souples), pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance n'excédant pas 300 L, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge :</b>	

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
	761210	- Etais tubulaires souples	27
	761290	- Autres	27
<b>76.16</b>		<b>Autres ouvrages en aluminium :</b>	
	761610	- Pointes, clous, crampons appointés, vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles et articles similaires	10
		- Autres :	
	761691	-- Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils d'aluminium	10
<b>78.04</b>		<b>Tables, feuilles et bandes, en plomb; poudres et paillettes de plomb :</b>	
		- Tables, feuilles et bandes :	
	780411	-- feuilles et bandes, d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris)	0
	780419	-- Autres	0
	780420	- Poudres et paillettes	0
<b>78.06</b>	780600	<b>Autres ouvrages en plomb</b>	0
<b>79.07</b>	790700	<b>Autres ouvrages en zinc</b>	0
<b>80.07</b>	800700	<b>Autres ouvrages en étain</b>	10
<b>81.03</b>		<b>Tantale et ouvrages en tantale, y compris les déchets et débris :</b>	
	810320	- Tantale sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage; poudres	0
	810330	- Déchets et débris	0
	810390	- Autres	0
<b>82.01</b>		<b>Bêches, pelles, pioches, pics, houes, binettes, fourches, râpeaux et racloirs; haches, serpes et outils similaires à taillants; sécateurs de tous types; faux et faucilles, couteaux à foin ou à paille, cisailles à haies, coins et autres outils agricoles, horticoles ou forestiers, à main :</b>	
	820110	- Bêches et pelles	10
	820120	- Fourches	10
	820130	- Pioches, pics, houes, binettes, râpeaux et racloirs	10
	820140	- Haches, serpes et outils similaires à taillants	10
	820190	- Autres outils agricoles, horticoles ou forestiers, à main	10
<b>82.02</b>		<b>Scies à main; lames de scies de toutes sortes ( y compris les fraises-scies et les lames non dentées pour le sciage) :</b>	
	820210	- Scies à main	15
	820220	- Lames de scies à ruban	15
		- Lames de scies circulaires (y compris les fraises-scies) :	
	820231	-- Avec partie travaillante en acier	15
	820239	-- Autres, y compris les parties	15
		- Autres lames de scies :	
	820291	-- Lames de scies droites, pour le travail des métaux	15
	820299	-- Autres	15
<b>82.03</b>		<b>Limes, râpes, pinces (même coupantes), tenailles, brucelles, cisailles à métaux, coupe-tubes, coupe-boulons, emporte-pièce et outils similaires, à main :</b>	
	820310	- Limes, râpes et outils similaires	15

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
<b>82.05</b>		<b>Outils et outillage à main (y compris les diamants de vitriers) non dénommés ni compris ailleurs; lampes à souder et similaires; étaux, serre-joints et similaires, autres que ceux constituant des accessoires ou des parties de machines-outils; enclumes; forges portatives; meules avec bâtis, à main ou à pédale :</b>	
	820520	- Marteaux et masses	27
	820540	- Tournevis	27
		- Autres outils et outillage à main (y compris les diamants de vitriers) :	
	820551	-- D'économie domestique	27
	820570	- Etaux, serre-joints et similaires	27
	820580	- Enclumes; forges portatives; meules avec bâtis, à main ou à pédale	27
	820590	- Assortiments d'articles d'au moins deux des sous-positions ci-dessus	27
<b>82.06</b>	820600	<b>Outils d'au moins deux des n°s 82.02 à 82.05, conditionnés en assortiments pour la vente au détail</b>	27
<b>82.08</b>		<b>Couteaux et lames tranchantes, pour machines ou pour appareils mécaniques :</b>	
	820890	- Autres	15
<b>83.05</b>		<b>Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs, attache-lettres, coins de lettres, trombones, onglets de signalisation et objets similaires de bureau, en métaux communs; agrafes présentées en barrettes (de bureau, pour tapissiers, emballeurs, par exemple), en métaux communs :</b>	
	830520	- Agrafes présentées en barrettes	10
<b>83.08</b>		<b>Fermoirs, montures-fermoirs, boucles, boucles-fermoirs, agrafes, crochets, œillets et articles similaires, en métaux communs, pour vêtements, chaussures, bâches maroquinerie, ou pour toutes confections ou équipements; rivets tubulaires ou à tige fendue, en métaux communs; perles et paillettes découpées, en métaux communs :</b>	
	830810	- Agrafes, crochets et œillets	10
	830820	- Rivets tubulaires ou à tige fendue	10
	830890	- Autres, y compris les parties	10
<b>83.09</b>		<b>Bouchons (y compris les bouchons-couronnes, les bouchons à pas de vis et les bouchons-verseurs), capsules pour bouteilles, bondes filetées, plaques de bondes, scellés et autres accessoires pour l'emballages, en métaux communs :</b>	
	830910	- Bouchons-couronnes	10
	830990	- Autres :	10
<b>83.10</b>	831000	<b>Plaques indicatrices, plaques-enseignes, plaques-adresses et plaques similaires, chiffres, lettres et enseignes diverses, en métaux communs, à l'exclusion de ceux du n° 94.05 :</b>	15
<b>83.11</b>		<b>Fils, baguettes, tubes, plaques, électrodes et articles similaires, en métaux communs ou en carbures métalliques, enrobés ou fourrés de décapants ou de fondants, pour brasage, soudage ou dépôt de métal ou de carbures métalliques; fils et baguettes en poudres de métaux communs agglomérées, pour la métallisation par projection :</b>	
	831110	- Electrodes enrobées pour le soudage à l'arc, en métaux communs	15

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
	831120	- Fils fourrés pour le soudage à l'arc, en métaux communs	15
	831130	- Baguettes enrobées et fils fourrés pour le brasage ou le soudage à la flamme, en métaux communs	15
<b>84.02</b>		<b>Chaudières à vapeur (générateurs de vapeur), autres que les chaudières pour le chauffage central conçues pour produire à la fois de l'eau chaude et de la vapeur à basse pression; chaudières dites "à eau surchauffée":</b>	
	840290	- Parties	10
<b>84.04</b>		<b>Appareils auxiliaires pour chaudières des n°s 84.02 ou 84.03 (économiseurs, surchauffeurs, appareils de ramonage ou de récupération des gaz, par exemple); condenseurs pour machines à vapeur :</b>	
	840490	- Parties	10
<b>84.08</b>		<b>Moteurs à piston, à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel) :</b>	
	840890	- Autres moteurs	27
<b>84.14</b>		<b>Pompes à air ou à vide, compresseurs d'air ou d'autres gaz et ventilateurs; hottes aspirantes à extraction ou à recyclage, à ventilateur incorporé, même filtrantes :</b>	
	841420	- Pompes à air, à main ou à pied	0
	841460	- Hottes dont le plus grand côté horizontal n'excède pas 120 cm	27
<b>84.16</b>		<b>Brûleurs pour l'alimentation des foyers, à combustibles liquides, à combustibles solides pulvérisés ou à gaz; foyers automatiques, y compris leurs avant-foyers, leurs grilles mécaniques, leurs dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires :</b>	
	841610	- Brûleurs à combustibles liquides	0
<b>84.19</b>		<b>Appareils et dispositifs, même chauffés électriquement (à l'exclusion des fours et autres appareils du n° 85.14), pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température telles que le chauffage, la cuisson, la torréfaction, la distillation, la rectification, la stérilisation, la pasteurisation, l'étuvage, le séchage, l'évaporation, la vaporisation, la condensation ou le refroidissement, autres que les appareils domestiques; chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané ou à accumulation :</b>	
	841911	- Chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané ou à accumulation : -- A chauffage instantané, à gaz	27
	841919	-- Autres	27
	841939	- Séchoirs : -- Autres	0
<b>84.22</b>		<b>Machines à laver la vaisselle; machines et appareils servant à nettoyer ou à sécher les bouteilles ou autres récipients; machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants; machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues; autres machines et appareils à emballer les marchandises (y compris les machines et appareils à emballer sous film thermoretractable); machines et appareils à gazéifier les boissons :</b>	
	842290	- Parties	10

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
<b>84.23</b>		<b>Appareils et instruments de pesage, y compris les bascules et balances à vérifier les pièces usinées, mais à l'exclusion des balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins; poids pour toutes balances :</b>	
	842381	- Autres appareils et instruments de pesage : -- D'une portée n'excédant pas 30 kg	27
	842382	-- D'une portée excédant 30 kg mais n'excédant pas 5000 kg	15
	842390	- Poids pour toutes balances; parties d'appareils ou instruments de pesage	15
<b>84.24</b>		<b>Appareils mécaniques (même à main) à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre; extincteurs, même chargés; pistolets aéroglyphes et appareils similaires; machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet similaires :</b>	
	842410	- Extincteurs, même chargés	10
	842490	- Parties	10
<b>84.25</b>		<b>Palans; treuils et cabestans; crics et vérins :</b>	
	842542	- Crics et vérins : -- Autres crics et vérins, hydrauliques	15
<b>84.26</b>		<b>Bigues; grues et blondins; ponts roulants, portiques de déchargement ou de manutention, ponts-grues, chariots-cavaliers et chariots-grues :</b>	
	842611	- Ponts roulants, poutres roulantes, portiques, ponts-grues et chariots-cavaliers: -- Ponts roulants et poutres roulantes, sur supports fixes	0
	842691	- Autres machines et appareils : -- Conçus pour être montés sur un véhicule routier	0
<b>84.31</b>		<b>Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines ou appareils des n°s 84.25 à 84.30 :</b>	
	843110	- De machines ou appareils du n° 84.25	10
	843120	- De machines ou appareils du n° 84.27	10
	843131	- De machines ou appareils du n° 84.28 : -- D'ascenseurs, monte-charge ou escaliers mécaniques	10
	843139	-- Autres	10
	843141	- De machines ou appareils des n°s 84.26, 84.29 ou 84.30 : -- Godets, bennes, bennes-preneuses, pelles, grappins et pinces	10
	843142	-- Lames de boteurs (bulldozers) ou de boteurs biais (angledozers)	10
<b>84.32</b>		<b>Machines, appareils et engins agricoles, horticoles ou sylvicoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la culture; rouleaux pour pelouses ou terrains de sport :</b>	
	843210	- Charrues	15
	843221	- Herses, scarificateurs, cultivateurs, extirpateurs, houes, sarcleuses et bineuses : -- Herses à disques (pulvérisateurs)	15
	843229	-- Autres	15
	843240	- Epandeurs de fumier et distributeurs d'engrais	15
	843290	- Parties	15
<b>84.38</b>		<b>Machines et appareils, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre, pour la préparation ou la fabrication industrielles d'aliments ou de boissons, autres que les machines et appareils pour l'extraction ou la préparation des huiles ou graisses végétales fixes ou animales</b>	
	843890	- Parties	10

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
<b>84.39</b>		<b>Machines et appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques ou pour la fabrication ou le finissage du papier ou du carton :</b>	
		- Parties :	
	843991	-- De machines ou appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques	10
	843999	-- Autres	10
<b>84.40</b>		<b>Machines et appareils pour le brochage ou la reliure, y compris les machines à coudre les feuillets :</b>	
	844090	- Parties	10
<b>84.41</b>		<b>Autres machines et appareils pour le travail de la pâte à papier, du papier ou du carton, y compris les coupeuses de tous types :</b>	
	844190	- Parties	10
<b>84.52</b>		<b>Machines à coudre, autres que les machines à coudre les feuillets du n° 84.40; meubles, embases et couvercles spécialement conçus pour machines à coudre; aiguilles pour machines à coudre :</b>	
	845210	- Machines à coudre de type ménager	10
	845240	- Meubles, embases et couvercles pour machines à coudre et leurs parties	10
	845290	- Autres parties de machines à coudre	10
<b>84.67</b>		<b>Outils pneumatiques, hydrauliques ou à moteur (électrique ou non électrique) incorporé, pour emploi à la main :</b>	
		- Parties :	
	846799	-- Autres	10
<b>84.68</b>		<b>Machines et appareils pour le brasage ou le soudage, même pouvant couper, autres que ceux du n° 85.15; machines et appareils aux gaz pour la trempe superficielle :</b>	
	846890	- Parties	10
<b>84.72</b>		<b>Autres machines et appareils de bureau (duplicateurs hectographiques ou à stencils, machines à imprimer les adresses, distributeurs automatiques de billets de banque, machines à trier, à compter ou à encartoucher les pièces de monnaie, appareils à tailler les crayons, appareils à perforer ou à agraffer, par exemple) :</b>	
	847210	- Duplicateurs	0
	847230	- Machines pour le triage, le pliage, la mise sous enveloppe ou sous bande du courrier, machines à ouvrir, fermer ou sceller la correspondance et machines à apposer ou à oblitérer les timbres	0
	847290	- Autres	0
<b>84.74</b>		<b>Machines et appareils à trier, cribler, séparer, laver, concasser, broyer, mélanger ou malaxer les terres, pierres, minerais ou autres matières minérales solides (y compris les poudres et les pâtes); machines à agglomérer, former ou mouler les combustibles minéraux solides, les pâtes céramiques, le ciment, le plâtre ou autres matières minérales en poudre ou en pâte; machines à former les moules de fonderie en sable :</b>	
	847490	- Parties	10

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
84.79	847990	<b>Machines et appareils mécaniques ayant une fonction propre, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre :</b> - Parties	10
84.80	848020	<b>Chassis de fonderie; plaques de fond pour moules; modèles pour moules; moules pour les métaux (autres que les lingotières), les carbures métalliques, le verre, les matières minérales, le caoutchouc ou les matières plastiques :</b> - Plaques de fond pour moules	15
84.86	848690	<b>Machines et appareils utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication des lingots, des plaquettes ou des dispositifs à semi-conducteur, des circuits intégrés électroniques ou des dispositifs d'affichage à écran plat; machines et appareils visés à la note 9 C) du présent chapitre; parties et accessoires :</b> - Parties et accessoires	10
85.02	850211	<b>Groupes électrogènes et convertisseurs rotatifs électriques :</b> - Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel) : -- D'une puissance n'excédant pas 75 KVA	15
	850231	- Autres groupes électrogènes : -- A énergie éolienne	10
	850239	-- autres	10
85.03	850300	<b>Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines des n°s 85.01 ou 85.02</b>	15
85.04	850431	<b>Transformateurs électriques, convertisseurs électriques statiques (redresseurs, par exemple), bobines de réactance et selfs :</b> - Autres transformateurs : -- D'une puissance n'excédant pas 1 KVA	15
	850432	-- D'une puissance excédant 1 KVA mais n'excédant pas 16 KVA	15
	850433	-- D'une puissance excédant 16 KVA mais n'excédant pas 500 KVA	15
	850490	- Parties	10
85.06	850690	<b>Piles et batteries de piles électriques :</b> - Parties	15
85.07	850790	<b>Accumulateurs électriques, y compris leurs séparateurs, même de forme carrée ou rectangulaire :</b> - Parties	10
85.08	850870	<b>Aspirateurs :</b> - Parties	10
85.13	851310	<b>Lampes électriques portatives, destinées à fonctionner au moyen de leur propre source d'énergie (à piles, à accumulateurs, électromagnétiques, par exemple), autres que les appareils d'éclairage du n° 85.12 :</b> - Lampes	27
	851390	- Parties	10

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
85.15		<b>Machines et appareils pour le brasage ou le soudage (même pouvant couper), électriques (y compris ceux aux gaz chauffés électriquement) ou opérant par laser ou autres faisceaux de lumière ou de photons, par ultrasons, par faisceaux d'électrons, par impulsions magnétiques ou au jet de plasma; machines et appareils électriques pour la projection à chaud de métaux ou de cermets :</b> - Machines et appareils pour le soudage des métaux à l'arc ou au jet de plasma :	
	851539	-- Autres	15
85.16		<b>Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques; appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages similaires; appareils électrothermiques pour la coiffure (sèche-cheveux, appareils à friser, chauffe-fers à friser, par exemple) ou pour sécher les mains; fers à repasser électriques; autres appareils électrothermiques pour usages domestiques; résistances chauffantes, autres que celles du n° 85.45 :</b> - Parties	
	851690		27
85.17		<b>Postes téléphoniques d'usagers, y compris les téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil; autres appareils pour la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils pour la communication dans un réseau filaire ou sans fil (tel qu'un réseau local ou étendu), autres que ceux des n°s 8443, 8525, 8527 ou 8528 :</b> - Postes téléphoniques d'usagers, y compris les téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil :	
	851718	-- autres - Autres appareils pour la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils pour la communication dans un réseau filaire ou sans fil (tel qu'un réseau local ou étendu) :	27
	851769	-- autres	27
85.18		<b>Microphones et leurs supports ; haut-parleurs, même montés dans leurs enceintes ; casques d'écoute et écouteurs, même combinés avec un microphone, et ensembles ou assortiments constitués par un microphone et un ou plusieurs haut-parleurs; amplificateurs électriques d'audiofréquence ; appareils électriques d'amplification du son :</b> - Haut-parleurs, même montés dans leurs enceintes :	
	851829	-- Autres	27
	851850	- Appareils électriques d'amplification du son	27
85.23		<b>Disques, bandes, dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi-conducteurs, "cartes intelligentes" et autres supports pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues, mêmes enregistrés, y compris les matrices et moules galvaniques pour la fabrication des disques à l'exclusion des produits du chapitre 37 :</b> - Supports magnétiques :	
	852321	-- Cartes munies d'une piste magnétique	10

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
<b>85.28</b>		<b>Moniteurs et projecteurs, n'incorporant pas d'appareils de réception de télévision; appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radio-diffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images :</b>	
	852841	- Moniteurs à tube cathodique -- des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471	0
	852851	- autres moniteurs : -- des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471	0
	852861	- Projecteurs : -- des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471	0
<b>85.36</b>		<b>Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, relais, coupe-circuits, étaleurs d'ondes, fiches et prises de courant, douilles pour lampes et autres connecteurs, boîtes de jonction, par exemple), pour une tension n'excédant pas 1000 V; connecteurs pour fibres optiques, faisceaux ou câbles de fibres optiques :</b>	
	853669	- Douilles pour lampes, fiches et prises de courant : -- Autres	27
<b>85.39</b>		<b>Lampes et tubes électriques à incandescence ou à décharge, y compris les articles dits "phares et projecteurs scellés" et les lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges; lampes à arc :</b>	
	853922	- Autres lampes et tubes à incandescence, à l'exclusion de ceux à rayons ultraviolets ou infrarouges : -- Autres, d'une puissance n'excédant pas 200 W et d'une tension excédant 100V	27
<b>85.40</b>		<b>Lampes, tubes et valves électroniques à cathode chaude, à cathode froide ou à photocathode (lampes, tubes et valves à vide, à vapeur ou à gaz, tubes redresseurs à vapeur de mercure, tubes cathodiques, tubes et valves pour caméras de télévision, par exemple), autres que ceux du n° 85.39 :</b>	
	854079	- Tubes pour hyperfréquences (magnétrons, klystrons, tubes à ondes progressives, carcinotrons, par exemple), à l'exclusion des tubes commandés par grille : -- Autres	10
	854091	- Parties : -- De tubes cathodiques	10
	854099	-- Autres	10
<b>85.42</b>		<b>Circuits intégrés électroniques :</b>	
	854231	- Circuits intégrés électroniques : -- Processeurs et contrôleurs, même combinés avec des mémoires, des convertisseurs, des circuits logiques, des amplificateurs, des horloges, des circuits de synchronisation ou d'autres circuits	10
	854232	-- Mémoires	10
	854239	-- autres	10

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
<b>85.44</b>		<b>Fils, câbles (y compris les câbles coaxiaux) et autres conducteurs isolés pour l'électricité (même laqués ou oxydés anodiquement), munis ou non de pièces de connexion; câbles de fibres optiques, constitués de fibres gainées individuellement, même comportant des conducteurs électriques ou munis de pièces de connexion :</b>	
	854411	- Fils pour bobinages : -- En cuivre	15
	854419	-- Autres	15
<b>85.46</b>		<b>Isolateurs en toutes matières pour l'électricité :</b>	
	854610	- En verre	10
	854690	- Autres	10
<b>87.01</b>		<b>Tracteurs ( à l'exclusion des chariots-tracteurs du n° 87.09) :</b>	
	870110	- Motoculteurs	0
	870120	- Tracteurs routiers pour semi-remorques	15
	870130	- Tracteurs à chenilles	0
<b>87.07</b>		<b>Carrosseries des véhicules automobiles des n°s 87.01 à 87.05, y compris les cabines :</b>	
	870790	- Autres	27
<b>87.12</b>	871200	<b>Bicyclettes et autres cycles (y compris les triporteurs), sans moteur</b>	0
<b>87.14</b>		<b>Parties et accessoires des véhicules des n°s 87.11 à 87.13 :</b>	
		- De motocycles (y compris les cyclomoteurs) :	
	871411	-- Selles	27
	871419	-- Autres	27
		- Autres :	
	871491	-- Cadres et fourches, et leurs parties	27
	871492	-- Jantes et rayons	27
	871495	-- Selles	27
	871499	-- Autres	27
<b>87.15</b>	871500	<b>Landaus, poussettes et voitures similaires pour le transport des enfants</b>	27
<b>90.08</b>		<b>Projecteurs d'images fixes; appareils photographiques d'agrandissement ou de réduction :</b>	
	900890	- Parties et accessoires	10
<b>90.10</b>		<b>Appareils et matériel pour laboratoires photographiques ou cinématographiques non dénommés ni compris ailleurs dans le présent Chapitre; négatoscopes; écrans pour projections :</b>	
	901090	- Parties et accessoires	10
<b>90.28</b>		<b>Compteurs de gaz, de liquides ou d'électricité, y compris les compteurs pour leur étalonnage :</b>	
	902820	- Compteurs de liquides	10
	902830	- Compteurs d'électricité	10
<b>91.08</b>		<b>Mouvements de montres, complets et assemblés :</b>	
		- Fonctionnant électriquement :	
	910811	-- A affichage mécanique seulement ou avec un dispositif qui permette d'incorporer un affichage mécanique	10
	910812	-- A affichage optoélectronique seulement	10
	910819	-- Autres	10
	910820	- A remontage automatique	10
	910890	- Autres	10

<i>N° de position</i>	<i>NSH</i>	<i>Désignation des produits</i>	<i>DD (%)</i>
<b>91.09</b>		<b>Mouvements d'horlogerie, complets et assemblés, autres que de montres :</b>	
		- Fonctionnant électriquement :	
	910911	-- De réveils	10
	910919	-- Autres	10
	910990	- Autres	10
<b>91.10</b>		<b>Mouvements d'horlogerie complets, non assemblés ou partiellement assemblés (chablons); mouvements d'horlogerie incomplets, assemblés; ébauches de mouvements d'horlogerie :</b>	
		- De montres :	
	911011	-- Mouvements complets, non assemblés ou partiellement assemblés (chablons)	10
	911012	-- Mouvements incomplets, assemblés	10
	911019	-- Ebauches	10
	911090	- Autres	10
<b>91.11</b>		<b>Boîtes de montres des n°s 91.01 ou 91.02 et leurs parties :</b>	
	911120	- Boîtes en métaux communs, même dorés ou argentés	10
	911180	- Autres boîtes	10
	911190	- Parties	10
<b>91.12</b>		<b>Cages et cabinets d'appareils d'horlogerie et leurs parties :</b>	
	911220	- Cages et cabinets	10
	911290	- Parties	10
<b>91.14</b>		<b>Autres fournitures d'horlogerie :</b>	
	911410	- Ressorts, y compris les spiraux :	10
	911420	- Pierres :	10
	911430	- Cadrans :	10
	911440	- Platines et ponts :	10
	911490	- Autres :	10
<b>94.02</b>		<b>Mobilier pour la médecine, la chirurgie, l'art dentaire ou l'art vétérinaire (tables d'opération, tables d'examen, lits à mécanisme pour usages cliniques, fauteuils de dentistes, par exemple); fauteuils pour salons de coiffure et fauteuils similaires, avec dispositifs à la fois d'orientation et d'élévation; parties de ces articles :</b>	
	940210	- Fauteuils de dentistes, fauteuils pour salons de coiffure et fauteuils similaires, et leurs parties	10
	940290	- Autres	10
<b>95.08</b>		<b>Manèges, balançoires, stands de tir et autres attractions foraines ; cirques, ménageries et théâtres ambulants :</b>	
	950810	- Cirques ambulants et ménageries ambulantes	0
	950890	- Autres	0
<b>96.01</b>		<b>Ivoire, os, écaille de tortue, corne, bois d'animaux, corail, nacre et autres matières animales à tailler, travaillés, et ouvrages en ces matières (y compris les ouvrages obtenus par moulage) :</b>	
	960110	- Ivoire travaillé et ouvrages en ivoire	10
	960190	- Autres	10
<b>96.04</b>	960400	<b>Tamis et cribles, à main</b>	0

<b>N° de position</b>	<b>NSH</b>	<b>Désignation des produits</b>	<b>DD (%)</b>
<b>96.06</b>		<b>Boutons et boutons-pression; formes pour boutons et autres parties de boutons ou de boutons-pression; ébauches de boutons :</b>	
	960610	- Boutons-pression et leurs parties	10
		- Boutons :	
	960621	-- En matières plastiques, non recouverts de matières textiles	10
	960622	-- En métaux communs, non recouverts de matières textiles	10
	960629	-- Autres	10
	960630	- Formes pour boutons et autres parties de boutons; ébauches de boutons	10
<b>96.07</b>		<b>Fermetures à glissière et leurs parties :</b>	
		- Fermetures à glissière :	
	960711	-- Avec agrafes en métaux communs	10
	960719	-- Autres	10
	960720	- Parties	10
<b>96.09</b>		<b>Crayons (autres que les crayons du n° 96.08), mines, pastels, fusains, craies à écrire ou à dessiner et craies de tailleurs :</b>	
	960910	- Crayons à gaine	27
	960990	- Autres	27
<b>96.10</b>	961000	<b>Ardoises et tableaux pour l'écriture ou le dessin, même encadrés</b>	10
<b>96.11</b>	961100	<b>Dateurs, cachets, numéroteurs, timbres et articles similaires (y compris les appareils pour l'impression d'étiquettes), à main; composteurs et imprimeries comportant des composteurs, à main</b>	15
<b>96.18</b>	961800	<b>Mannequins et articles similaires; automates et scènes animées pour étalages</b>	10
<b>97.01</b>		<b>Tableaux, peintures et dessins, faits entièrement à la main, à l'exclusion des dessins du n° 49.06 et des articles manufacturés décorés à la main; collages et tableaux similaires :</b>	
	970110	- Tableaux, peintures et dessins	0
	970190	- Autres	0
<b>97.02</b>	970200	<b>Gravures, estampes et lithographies originales</b>	0
<b>97.03</b>	970300	<b>Productions originales de l'art statuaire ou de la sculpture, en toutes matières</b>	0
<b>97.04</b>	970400	<b>Timbres-poste, timbres fiscaux, marques postales, enveloppes premier jour, entiers postaux et analogues, oblitérés, ou bien non oblitérés mais n'ayant pas cours ni destinés à avoir cours dans le pays de destination</b>	0
<b>97.05</b>	970500	<b>Collections et spécimens pour collections de zoologie, de botanique, de minéralogie, d'anatomie, ou présentant un intérêt historique, archéologique, paléontologique, ethnographique ou numismatique</b>	0
<b>97.06</b>	970600	<b>Objets d'antiquité ayant plus de 100 ans d'âge</b>	0